

Rapport de gestion 2011

60^e exercice



Sommaire

5

Rapport du Conseil d'administration

8

Prévoyance professionnelle

8 Effectif des assurés

12 Ressources et prestations

14

Gestion de la fortune

29

Degré de couverture et frais d'administration

30

Bilan au 31 décembre

31

Compte d'exploitation

33

Annexe aux comptes

33 1. Bases et organisation

35 Conseil d'administration

36 2. Membres actifs et pensionnés

38 3. Nature de l'application du but

39 4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

40 5. Couverture des risques

45 6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

51 7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

55 8. Demandes de l'Autorité de surveillance

56 9. Autres informations relatives à la situation financière

57 10. Événements postérieurs à la date du bilan

58

Rapport de l'organe de contrôle

60

Inventaire

60 Liste des immeubles par district vaudois et dans les autres cantons

64

Contact et information

Rapport du Conseil d'administration

La CPEV traverse une étape charnière de son existence. Tant du point de vue financier qu'institutionnel, elle est confrontée à d'importants défis et son Conseil d'administration met tout en œuvre pour les relever.

A l'instar des autres caisses de pensions, la CPEV a dû faire face, en 2011, à une situation économique délicate au niveau mondial. La diversification des placements de notre institution n'a pas permis d'obtenir une performance positive de ceux-ci, pris globalement, durant l'exercice écoulé. Les actions suisses et étrangères, ainsi que les obligations libellées en monnaies étrangères ont en effet traversé une passe difficile que les contributions positives d'autres actifs de la Caisse, tel l'immobilier, n'ont pas permis de compenser intégralement.

La problématique du taux technique

Les performances obtenues ces dernières années amènent l'ensemble du secteur de la prévoyance à remettre en question les taux techniques historiquement appliqués au sein des institutions de deuxième pilier.

La performance moyenne brute de la Caisse de 1998 à 2011 est de 3,13 %, pour un taux technique de 4 %. Or, c'est ce second taux qui fait référence pour actualiser la valeur des engagements de prévoyance de la Caisse. S'il n'est pas atteint durablement dans le cadre de la politique des placements, il faut que l'institution bénéficie d'autres apports de fonds ou qu'elle procède à une diminution de ses charges pour compenser la rentabilité insuffisante desdits placements. Certes, on ne peut être certain que la performance moyenne des exercices à venir soit elle aussi inférieure au taux technique actuel mais, à l'inverse, on ne peut exclure que la tendance subie ces dernières années ne perdure et que la faible performance des fonds sous gestion ne compromette gravement, et durablement, le financement des institutions de prévoyance ayant maintenu un taux technique trop élevé. La prudence, indispensable à la gestion d'une caisse de pensions, commande, à n'en pas douter, d'empoigner ce problème sans délai.

L'augmentation de la longévité

Autre sujet de préoccupation commun à toutes les caisses de pensions et concernant cette fois les engagements de prévoyance : la longévité, qui ne cesse d'augmenter en Suisse dans une mesure plus grande qu'anticipée par les spécialistes. Il faut ainsi réévaluer périodiquement à la hausse la valeur capitalisée des rentes servies par la Caisse, ce qui augmente d'autant le besoin de financement.

Les exigences du droit fédéral relatives au degré de couverture

C'est dans ce contexte difficile que le législateur fédéral a décidé de contraindre toutes les institutions de prévoyance de corporations de droit public bénéficiant d'un système de financement mixte d'atteindre, d'ici au 1^{er} janvier 2052, un degré de couverture d'au moins 80 %, en respectant des paliers à hauteur de 60 % en 2020 et de 75 % en 2030. L'objectif de cette réforme consiste à restreindre la part des prestations alimentée directement par un prélèvement sur les cotisations – financement dit par répartition, selon le modèle de l'AVS – et à accroître en conséquence la part des prestations couvertes par des capitaux en mains de l'institution. L'expérience montre toutefois qu'il est difficile d'augmenter ce ratio entre les actifs sous gestion et les engagements, en particulier si le financement de la Caisse est déjà tendu.

Autant dire que le défi permanent de toute institution de prévoyance – garantir sa sécurité financière à long terme – prend une acuité particulière à l'heure actuelle. Pour le Conseil d'administration, il est clair que toutes les parties – employeurs, assurés et, dans une certaine mesure, pensionnés – devront contribuer, peu ou prou, à établir des bases plus saines, pour la CPEV de demain.

Une indépendance inédite et de nouvelles responsabilités pour les institutions de prévoyance des corporations de droit public

Ces enjeux sont d'importance, tant sous l'angle financier que pour les affiliés et pensionnés. Ils surgissent alors que le fonctionnement des institutions de prévoyance des corporations de droit public va traverser une mutation essentielle. En effet, le législateur fédéral a souhaité protéger ces institutions des conséquences de décisions que les organes politiques pourraient prendre à l'encontre des intérêts de l'institution elle-même. Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2014, la collectivité publique, en tant qu'employeur, ne pourra plus régler souverainement que l'un des deux domaines suivants: le financement de l'institution ou les prestations servies. L'autre domaine, prestations ou financement selon la décision du pouvoir politique, sera du ressort exclusif de l'organe paritaire dirigeant la Caisse.

Il faut donc mettre en place ce *modus vivendi* institutionnel inédit d'ici fin 2013. Une nouvelle loi-cadre régissant la Caisse sera élaborée en concertation avec les associations de personnel, loi qui confiera des prérogatives et des responsabilités nouvelles à l'organe paritaire dirigeant la Caisse. Celui-ci, appuyé de manière compétente et éclairée par Retraites Populaires, gérante de la Caisse, et par des experts externes, a mené dès 2009 une réflexion tendant à préparer, autant que possible, ce changement fondamental dans la gouvernance de l'institution. Aujourd'hui, le Conseil d'administration suit de près le processus législatif, encore au stade des travaux préparatoires de la commission tripartite, et coordonnera ses propres actions avec celle-ci.

En conclusion, et sans perdre de vue la gestion courante, le Conseil d'administration a mis l'ouvrage des réformes à venir sur le métier. Il entend que tout soit prêt, le 1^{er} janvier 2014, pour que la gestion administrative et financière de l'institution de prévoyance de l'Etat de Vaud puisse se poursuivre dans les meilleures conditions, sous une forme adaptée aux exigences économiques et politiques du moment.

Claude-Alain Tréhan
président

Wolfgang Martz
vice-président

Prévoyance professionnelle

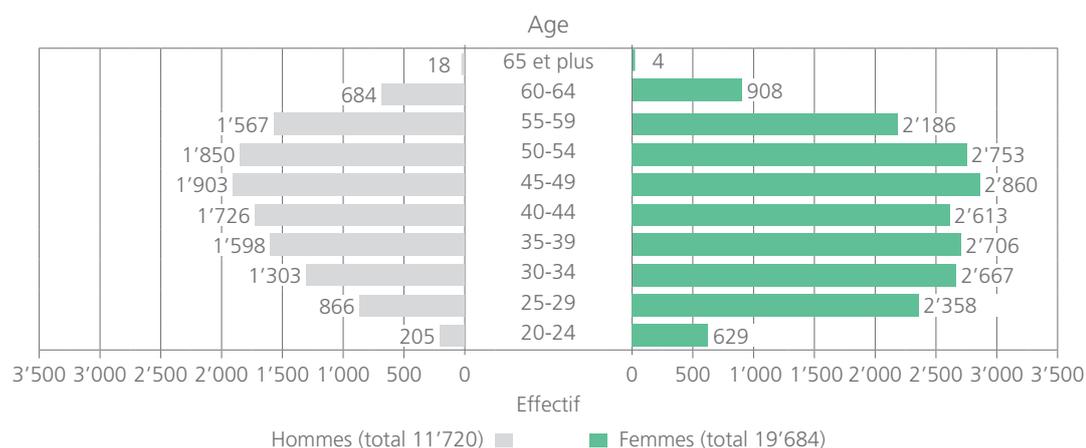
Effectif des assurés

Plan de base

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, nous avons enregistré une augmentation nette de l'effectif des assurés de 635 unités. Il est passé de 30'769 à 31'404 unités (le mouvement des membres actifs est détaillé sous chiffre 2.1 de l'annexe aux comptes).

Nous relevons que l'âge moyen des assurés du plan de base est en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent. En effet, il a augmenté d'un mois et se situe dès lors à 43 ans et 6 mois au 31 décembre 2011. De même, l'âge moyen des femmes passe de 42 ans et 8 mois à 42 ans et 9 mois, et celui des hommes de 44 ans et 9 mois à 44 ans et 10 mois en 2011.

Age des assurés du plan de base au 1^{er} janvier 2012



Effectif et structure d'âge des assurés du plan de base selon le sexe et l'âge minimum de la retraite au 1^{er} janvier 2012

Age de la retraite minimum	Sexe	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 et plus	Effectif total	Age moyen*	Degré moyen d'activité	Nombre de postes à 100 %
58 ans	H	84	295	437	464	404	419	420	333	57		2'913	42.04	95.97	2'795.50
	F	352	1'235	1'308	1'154	924	1'058	1'177	931	290		8'429	41.07	78.65	6'629.46
60 ans	H	121	571	866	1'134	1'322	1'484	1'430	1'234	627	18	8'807	45.08	92.26	8'125.55
	F	277	1'123	1'359	1'552	1'689	1'802	1'576	1'255	618	4	11'255	43.07	78.10	8'790.15
Effectif par sexe	H	205	866	1'303	1'598	1'726	1'903	1'850	1'567	684	18	11'720	44.10	93.18	10'921.05
	F	629	2'358	2'667	2'706	2'613	2'860	2'753	2'186	908	4	19'684	42.09	78.34	15'419.61
Effectif global		834	3'224	3'970	4'304	4'339	4'763	4'603	3'753	1'592	22	31'404	43.06	83.88	26'340.66
01.01.2011												30'769	43.05	84.10	25'875.56

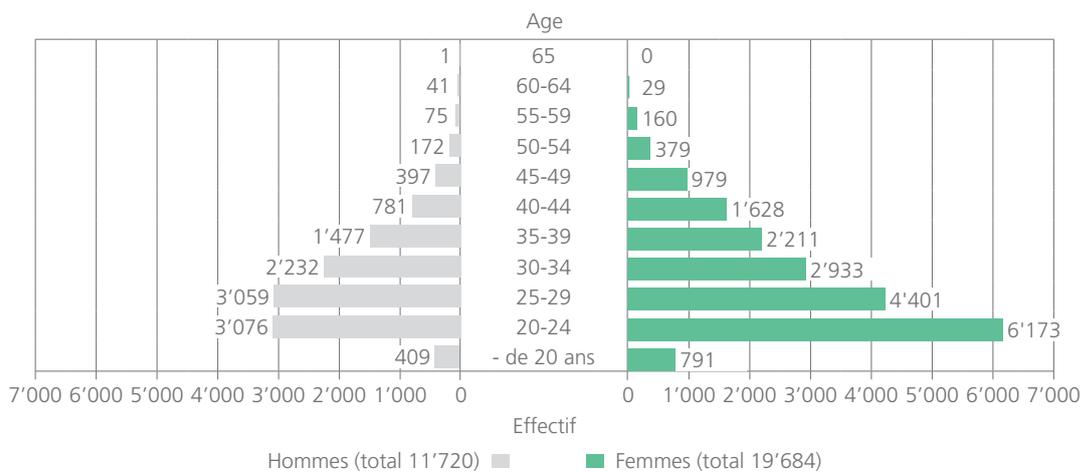
H = Hommes F = Femmes

*Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 42.04 se lit 42 ans et 4 mois.

En 2011, l'âge d'entrée moyen des assurés dans la Caisse, calculé en tenant compte des rachats, est resté stable par rapport à l'exercice précédent. Il se situe toujours à 30 ans et 5 mois. La moyenne d'âge des hommes est de 30 ans et

5 mois en 2011, contre 30 ans et 4 mois en 2010, et celle des femmes a décliné d'un mois pour se situer à 30 ans et 5 mois au 1^{er} janvier 2012.

Age des assurés du plan de base à l'entrée dans la CPEV (rachat compris)



Plan risques

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, nous avons enregistré une diminution de l'effectif des assurés du plan risques de 17 unités. Ce dernier est passé de 226 à 209 unités (chiffre 2.1 de l'annexe aux comptes). Le plan risques

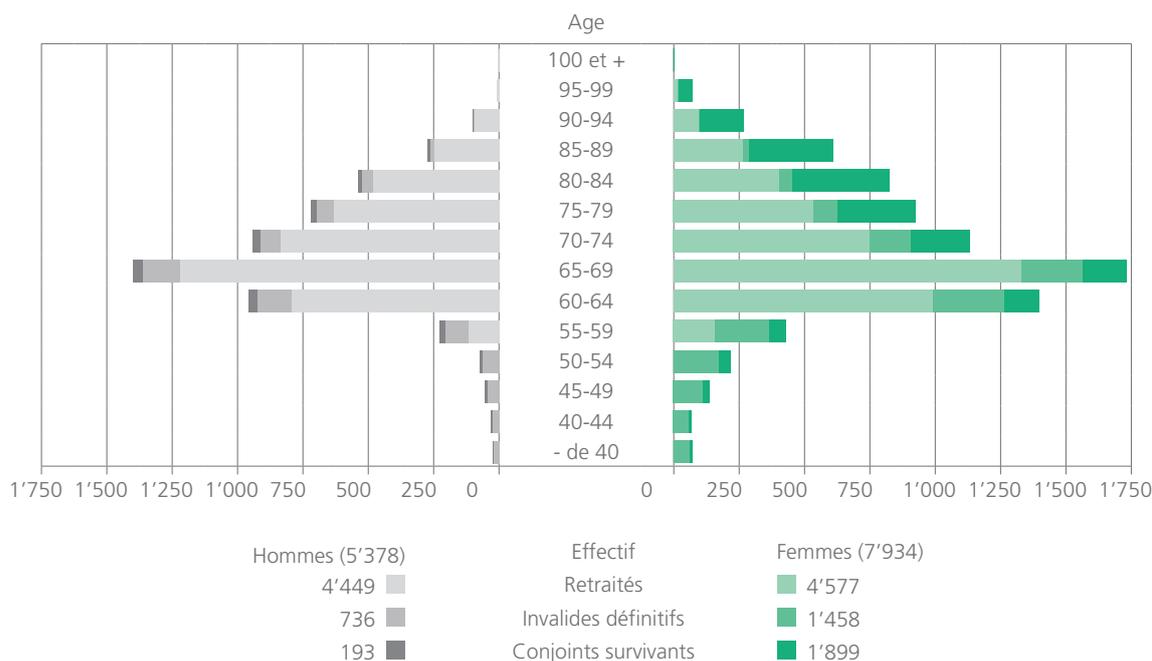
s'applique aux assurés ayant un âge de retraite fixé à 60 ans et dont l'affiliation a lieu avant l'âge de 22 ans et 6 mois, ainsi qu'aux assurés dont l'âge de retraite minimum est fixé à 58 ans et qui sont affiliés avant l'âge de 20 ans et 6 mois.

Effectif des pensionnés

Du 1^{er} janvier 2011 au 1^{er} janvier 2012, nous avons enregistré une augmentation de l'effectif des pensionnés de 431 unités.

Celui-ci est passé de 14'084 à 14'515 unités (chiffre 2.2 de l'annexe aux comptes).

Age des pensionnés au 1^{er} janvier 2012



Au 1^{er} janvier 2012, l'effectif des pensionnés comprend également 1'111 enfants et 92 invalides temporaires.

Age prévisible de la retraite

Au 1^{er} janvier 2012, l'âge prévisible de la retraite des 31'404 assurés du plan de base est le suivant :

	Hommes	Femmes	Effectif total
58 ans	599	1'376	1'975
59 ans	149	383	532
60 ans	1'356	2'365	3'721
61 ans	693	1'425	2'118
62 ans	8'645	13'811	22'456
63 ans	113	175	288
64 ans	101	101	202
65 ans	64	48	112
Total	11'720	19'684	31'404
Age moyen prévisible de la retraite *	61.06	61.04	61.05
01.01.2011	61.06	61.04	61.05

*Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.06 se lit 61 ans et 6 mois.

Age de départ à la retraite en 2011

En 2011, 627 assurés ont pris leur retraite aux âges suivants :

	Hommes	Femmes	Effectif total
58 ans	13	23	36
59 ans	18	19	37
60 ans	68	60	128
61 ans	21	37	58
62 ans	40	61	101
63 ans	32	28	60
64 ans	17	74	91
65 ans	67	49	116
Total	276	351	627
Age moyen de la retraite *	62.03	62.03	62.03
01.01.2011	61.04	61.02	61.03

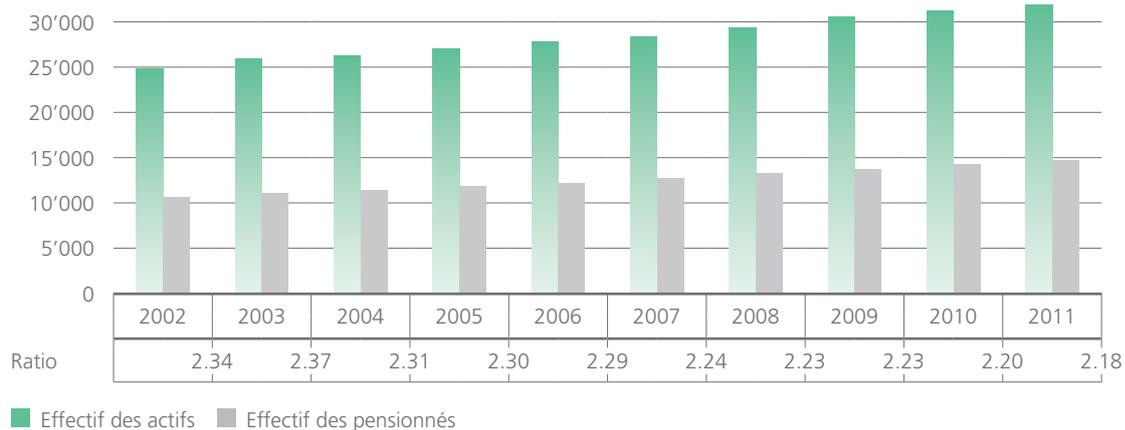
*Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 62.03 se lit 62 ans et 3 mois.

Ces 627 assurés sont répartis en 562 assurés ayant été mis au bénéfice d'une pension de retraite et 65 ayant bénéficié du versement en capital en lieu et place d'une

pension mensuelle du fait du faible montant de leur rente (article 41a LCP).

Evolution des effectifs et ratio actifs / pensionnés

en unités



Ressources et prestations

Ressources

Au cours de l'année 2011, les ressources ont augmenté de quelque CHF 24,55 millions.

Cette variation provient principalement des postes suivants :

- apports de libre passage (CHF 7,89 millions);
- cotisations des salariés et de l'employeur (CHF 11,91 millions).

Prestations

Au cours de l'année 2011, les prestations ont augmenté globalement de CHF 8,19 millions.

Il convient de rappeler que les versements anticipés pour l'acquisition d'un logement en propriété ou ceux entraînés par un divorce n'exercent aucune influence sur l'équilibre financier de la CPEV puisqu'ils sont assortis d'une réduction des droits des assurés concernés.

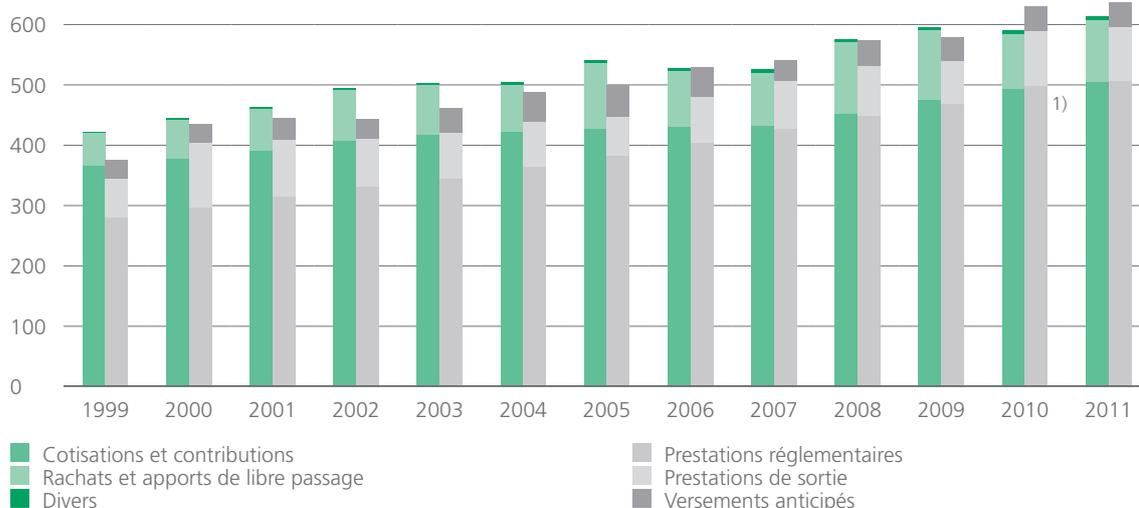
Cette variation provient principalement des postes suivants :

- rentes (CHF 20,6 millions);
- autres prestations réglementaires (CHF -11,99 millions). En 2010, ce poste comprenait une allocation forfaitaire unique (CHF 11,08 millions) versée en juin 2010 aux bénéficiaires de pensions en application du décret du Grand Conseil du 9 mars 2010;
- prestations de libre passage en cas de sortie (CHF -1,17 million).

L'augmentation des prestations réglementaires est due au nombre croissant de bénéficiaires.

Evolution des prestations et ressources

en millions de CHF



1) Comprend l'allocation unique

Prestations mensuelles en cours au 1^{er} janvier 2012 (plan ordinaire)

Prestations mensuelles en CHF

Type de prestation	Retraite	Incapacité temporaire	Incapacité définitive	Conjoint survivant
Rente	31'508'049.40	157'675.80	4'287'555.85	4'188'098.25
Supplément temporaire	1'499'018.90	42'249.95	118'159.45	
Avance AVS	456'892.70			
Remboursement avance AVS	-396'643.90			
Enfant	318'770.35	16'060.10	173'036.85	136'526.65
Autres prestations	48.75		50.90	366.55
Fonds de solidarité	6'200.00		2'656.10	5'670.00
Total	33'392'336.20	215'985.85	4'581'459.15	4'330'661.45

Nombre de prestations mensuelles

Type de prestation	Retraite	Incapacité temporaire	Incapacité définitive	Conjoint survivant
Rente	9'026	92	2'194	2'092
Supplément temporaire	1'647	91	341	
Avance AVS	406			
Remboursement avance AVS	1'003			
Enfant	359	48	488	216
Autres prestations	1		3	19
Fonds de solidarité	16		8	10

Gestion de la fortune

Placements

Les articles 50ss de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) définissent les limites de placements pour les institutions de prévoyance. Ces normes visent à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités.

En outre, la CPEV respecte la Charte de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) en matière de loyauté dans la gestion des fonds de la prévoyance professionnelle.

Le comportement des responsables des caisses de pensions doit satisfaire à des critères éthiques élevés afin de préserver de manière absolue les intérêts des assurés et des bénéficiaires de rentes. La Charte de l'ASIP est un code de bonne conduite en matière de loyauté dans la gestion de fortune qui vient compléter les dispositions légales en la matière.

La CPEV, ainsi que sa gérante, Retraites Populaires, se sont engagées à respecter les principes édictés dans cette Charte et ont pris toutes les mesures nécessaires y relatives.

Classes d'actifs	Répartition en % au 31.12.2011	Allocation des actifs en %		
		borne inférieure	objectif	borne supérieure
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	2,03	0	1	4
Obligations libellées en CHF	11,97	4	6	12
Obligations libellées en monnaies étrangères	15,49	8	10	15
Actions de sociétés suisses	11,53	10	12	14
Actions de sociétés étrangères	11,77	12	18	20
Titres de gages immobiliers	10,19	7	9	11
Immobilier suisse	25,56	22	25	28
Placements alternatifs	6,41	4	6	8
Placements privés	2,96	3	5	7
Autres placements	2,09	2	8	10

La répartition actuelle est plutôt défensive en regard des incertitudes importantes sur le plan économique. La diversification des placements reste d'actualité et une diminution progressive des obligations au profit des actions est prévue à moyen terme.

Il n'y a désormais plus d'allocations tactique et stratégique mais une seule allocation des actifs, avec des marges ajustées à chaque classe.

Investissements socialement responsables et gouvernance

Le développement durable implique la préservation des bases physiques de la vie, la conservation des ressources naturelles, l'intégration de tous dans la société civile, ainsi que la sauvegarde des intérêts des générations futures. Consciente que le respect du concept de développement durable est une condition essentielle pour assurer la prospérité économique

et sociale, la CPEV maintient parmi ses priorités une politique d'investissements socialement responsables, restant ainsi dans la continuité de ces dernières années. Cette approche continuera d'être privilégiée en 2012, pour autant que nos critères internes de sélection et de suivi soient respectés.

Evolution en % de la part des investissements socialement responsables par classe d'actifs

	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Obligations libellées en CHF	5,59	4,75	5,11	4,18	2,40
Obligations libellées en monnaies étrangères	5,36	4,65	1,70	1,61	0,26
Actions de sociétés suisses	14,68	14,87	13,40	12,60	13,50
Actions de sociétés étrangères	5,97	4,86	3,56	3,34	3,57
Microfinance	100,00	100,00	ND	ND	ND
Placements privés	2,14	0	0	0	0

ND = non disponible

Les droits de votes sont exercés systématiquement pour notre portefeuille en actions suisses, avec l'appui d'Ethos. Pour rappel, la CPEV est membre de l'Engagement Pool depuis 2010. Ce Pool a été créé par Ethos Services afin d'engager le dialogue avec les cent plus grandes sociétés cotées en Suisse. La participation à ce Pool est réservée aux institutions de prévoyance, aux fondations d'utilité publique ou à des institutions analogues domiciliées en Suisse. Il est actuellement constitué principalement d'institutions de prévoyance publiques ou proches du secteur public.

Chaque année, l'assemblée générale de l'Engagement Pool définit des thèmes de dialogues qui seront abordés avec les sociétés en vue de les sensibiliser à améliorer leur gouvernance d'entreprise et à renforcer leur responsabilité

environnementale et sociale. Pour 2012, deux grandes thématiques ont été retenues :

- Gouvernement d'entreprise :
 - composition et fonctionnement du Conseil d'administration
 - rémunération des instances dirigeantes
 - organisation et fonctionnement de l'assemblée générale
- Responsabilité environnementale et sociale :
 - reporting environnemental et social
 - code de conduite
 - reporting sur la stratégie des entreprises face au changement climatique
 - chaîne des fournisseurs des sociétés industrielles

Performance globale de la CPEV

Le calcul de la performance globale permet au Conseil d'administration de se forger une opinion quant au résultat de la gestion de ses investissements. Afin d'en garantir l'objectivité, l'évaluation a été effectuée par la société Coninco

Advisory SA à Vevey sur la base des comptes audités. Cette méthode est attestée par une fiduciaire indépendante depuis 2001. La pertinence des résultats fournis est toutefois contrôlée par la CPEV sous les angles financier et comptable.

Année	Performance en %	Performance théorique * en respect de l'allocation tactique annuelle en %
1998	7,32	8,63
1999	10,63	9,58
2000	3,73	3,48
2001	-4,86	-3,70
2002	-6,49	-7,46
2003	9,23	8,13
2004	4,97	4,78
2005	12,38	11,95
2006	7,00	6,32
2007	3,45	3,38
2008	-12,82	-14,30
2009	9,66	9,79
2010	2,80	2,65
2011	0,20	2,04
Moyenne géométrique	3,13	2,98

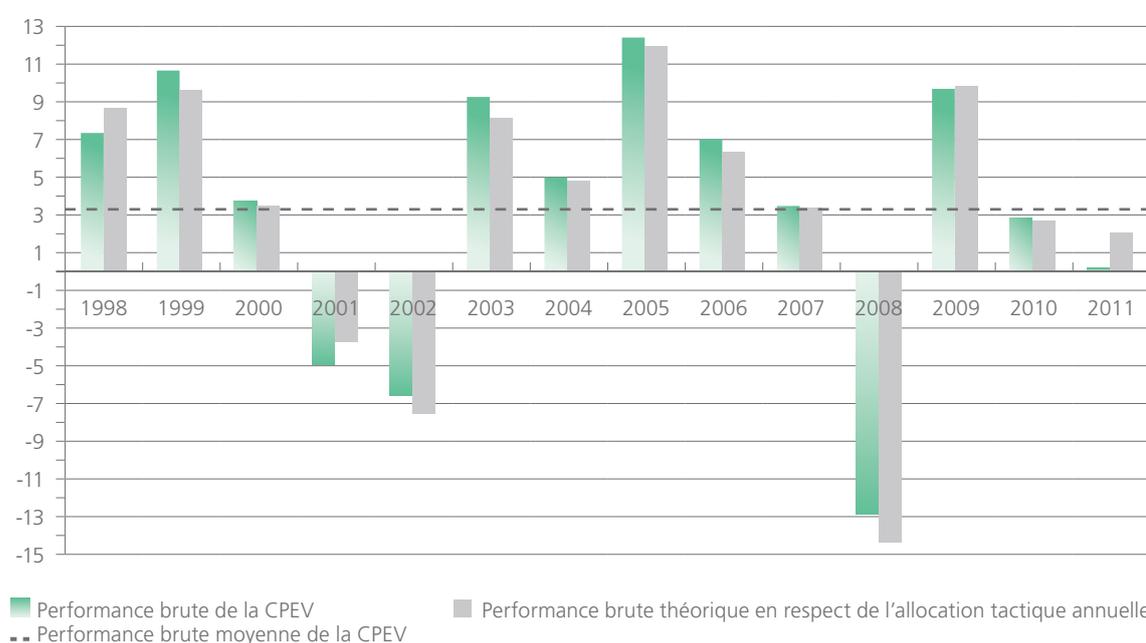
* Cette performance est calculée en simulant des placements attribués mensuellement selon l'allocation tactique définie par le Conseil d'administration pour la fin de l'année.

En comparaison annuelle, le taux de performance de la Caisse est supérieur aux indices publiés (Credit Suisse -0,56% et UBS -0,47%). De plus la volatilité est inférieure au marché et à celle de l'allocation des actifs (voir chapitre suivant « Performance brute et volatilité des classes d'actifs »).

La performance nette de la Caisse est présentée au point 6.8 de l'annexe aux comptes.

Evolution de la performance globale de la CPEV

en %



Performance brute et volatilité des classes d'actifs

Les principaux taux de performance et de volatilité en % sont les suivants :

	Performance		Volatilité	
	CPEV	indices de référence	CPEV	indices de référence
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	0,22	0,18	0,24	0,06
Obligations libellées en CHF	3,41	4,85	1,97	2,20
Obligations libellées en monnaies étrangères	0,22	5,00	7,50	9,41
Actions de sociétés suisses	-9,04	-7,73	14,10	14,36
Actions de sociétés étrangères	-10,24	-8,04	16,05	16,18
Titres de gages immobiliers	2,36	2,52	0,43	0,07
Immobilier suisse	8,26	12,68	0,47	4,13
Placements alternatifs	-5,20	-6,51	3,22	4,48
Placements privés	7,41	7,02	10,20	8,96
Autres placements	-4,92	-8,15	9,07	10,28
Global	0,20	2,04	3,68	4,83

Les performances des classes d'actifs sont conformes aux indices de référence avec des volatilités plus basses.

Malheureusement, ce constat n'est pas valable pour les obligations libellées en monnaies étrangères et l'immobilier.

Liquidités et créances diverses à court et moyen terme

Les disponibilités pour les placements et les prestations sont gérées auprès de PostFinance et des banques. Cette politique très conservatrice permet d'avoir des disponibilités rapidement.

Afin de dynamiser la trésorerie, des investissements dans des placements monétaires collectifs ont été maintenus en 2011 avec une bonne diversification (6 placements collectifs). De

plus, des placements en direct ont aussi été réalisés dans des obligations à échéance courte.

La performance 2011 est légèrement positive et en ligne avec son indice de référence. La volatilité est basse.

Dans cette rubrique figurent également les créances à moins d'une année.

Obligations

L'année 2011 a finalement généré des performances positives dans les principaux marchés obligataires en monnaies locales, malgré une forte volatilité et une évolution divergente des taux et des primes de risque entre les débiteurs étatiques de premier ordre (USA, Japon, Allemagne, UK, Suisse) et ceux des pays périphériques européens.

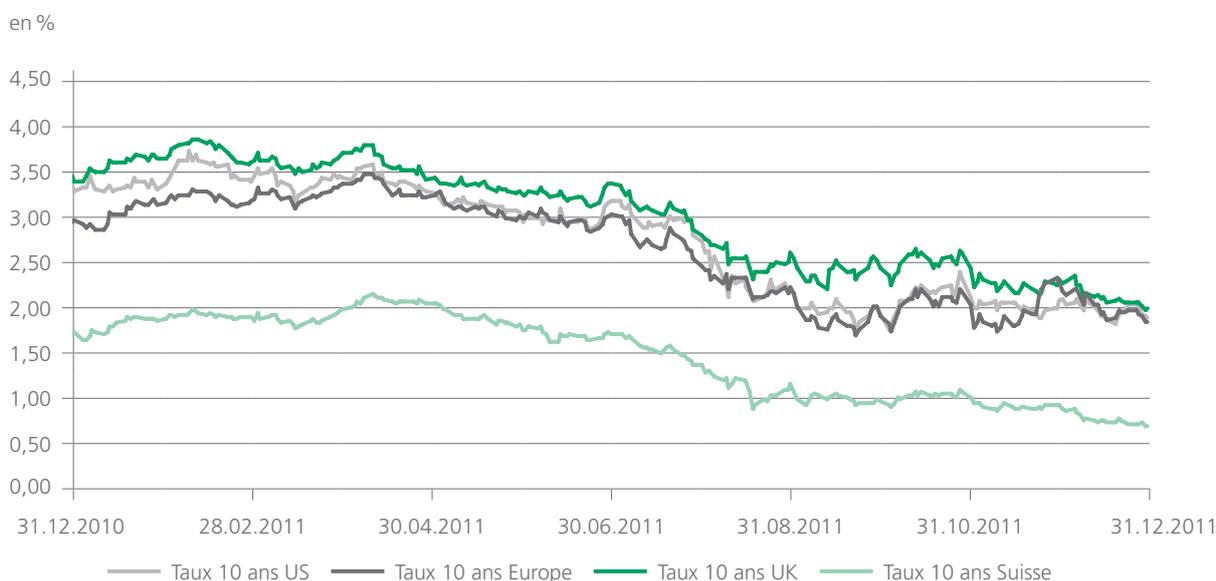
Au fur et à mesure du déroulement de la crise des dettes souveraines européennes et de sa contagion aux pays du cœur de la zone euro (France, Autriche), on a assisté à une augmentation de l'aversion au risque et à un fort écartement des rendements des débiteurs d'entreprises par rapport au taux sans risque. Ces derniers s'approchent de, ou dépassent même parfois, les niveaux records de 2008-2009 et ont une forte corrélation aux débiteurs de type souverain.

Le secteur financier est celui qui a le plus souffert, reflétant l'ampleur des risques associés à la détention de titres publics et le besoin de recapitalisation des banques européennes. Les entreprises non financières, par contre, ont présenté des sensibilités au risque souverain plus faible grâce à leur santé financière globalement saine et des positions en liquidités toujours importantes.

La tâche des banques centrales s'est encore révélée ardue en 2011, avec la lutte contre le risque inflationniste au premier semestre puis la nécessaire adaptation au ralentissement mondial et aux problèmes de liquidité rencontrés par les banques durant le second semestre (extension des politiques non conventionnelles).

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des taux en 2011 :

Evolution des taux de rendement à 10 ans



	Données au		Variation en % sur l'année
	31.12.2011	31.12.2010	
Taux d'intérêts à 3 mois (court terme) en %			
Suisse	0,02	0,17	-89,22
Euro	1,55	1,01	54,08
Anglais	0,95	0,76	25,33
Américain	0,37	0,30	22,89
Japonais	0,19	0,19	2,85
Taux de rendement à 10 ans (long terme) en %			
Suisse	0,66	1,72	-61,36
Euro	1,83	2,96	-38,27
Anglais	1,98	3,40	-41,78
Américain	1,88	3,29	-43,03
Japonais	0,99	1,13	-12,41
Marché des devises contre CHF			
EUR	1.22	1.25	-2,48
GBP	1.40	1.46	-3,96
USD	0.90	0.94	-4,07
JPY	1.17	1.5	1,33

Après un premier semestre marqué par une forte appréciation du franc suisse contre toutes les principales monnaies grâce à son statut de monnaie refuge, le mouvement s'est inversé après l'intervention de la Banque nationale suisse (BNS) au début septembre. L'euro, principale monnaie du portefeuille, a terminé l'année avec une perte limitée, la livre sterling est restée inchangée tandis que le yen et le dollar américain ont gagné contre le franc suisse.

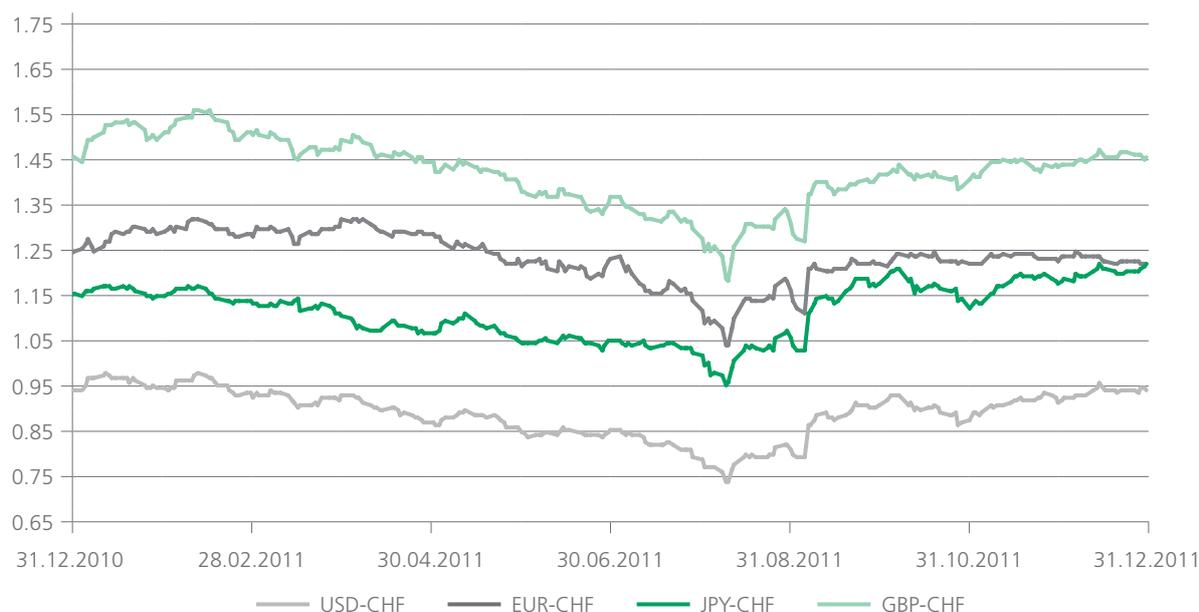
Le compartiment des obligations libellées en francs suisses comprend un portefeuille géré en direct, 10 placements collectifs confiés à 7 gestionnaires ainsi que les prêts directs aux collectivités publiques.

Sa performance 2011 est positive mais inférieure à son indice de référence. La surpondération des débiteurs d'entreprises, la sous-pondération de la Confédération et des cantons et une exposition plus courte que l'indice de référence en termes d'échéances ont été des contributeurs négatifs par rapport à l'indice. La volatilité du portefeuille est légèrement plus basse que celle de l'indice.

La politique consistant à conserver une surpondération des emprunts d'entreprises et de la part dédiée à ce style de gestion devrait être maintenue en 2012. Il est à noter qu'en matière d'échéances, le portefeuille détient une exposition plus courte que l'indice de référence.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des devises contre le franc suisse sur l'année 2011 :

Evolution des changes



Le portefeuille des obligations libellées en monnaies étrangères est composé de 37 placements collectifs et de trois mandats de sous-délégation de la gestion confiés à 21 gestionnaires différents, avec une très bonne diversification par débiteur.

Pour les obligations étrangères, nous avons continué à privilégier les obligations d'entreprises, tout en augmentant la part dédiée aux obligations à haut rendement. Il est à noter qu'en matière d'échéances, le portefeuille a été maintenu plus court que l'indice de référence. La couverture dynamique du risque de change a été augmentée durant l'année 2011.

La performance est positive en 2011, mais en dessous de son indice de référence. Les principaux contributeurs négatifs ont été la couverture de change dynamique, une surpondération du marché obligataire européen en défaveur des marchés américain et japonais ayant mieux performé en francs suisses, une surpondération des débiteurs d'entreprises ainsi que la durée plus courte du portefeuille par rapport à son indice de référence. Il est à noter que la volatilité du compartiment est inférieure à celle de son indice.

Actions

Le portefeuille des actions de sociétés suisses est composé de 21 placements collectifs confiés à 15 gestionnaires, d'un portefeuille en valeurs secondaires géré en direct ainsi que d'actions de sociétés suisses non cotées. Le portefeuille d'actions de sociétés étrangères est composé de 46 placements collectifs confiés à 23 gestionnaires différents. Une très grande diversification des investissements est ainsi réalisée.

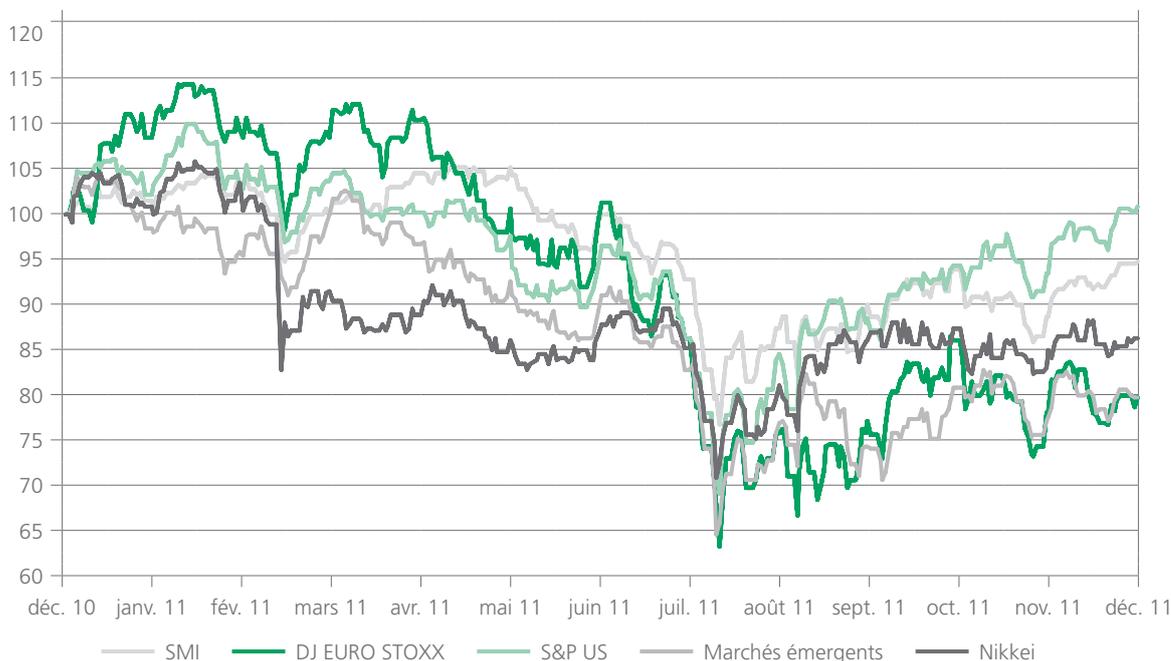
Les marchés des actions ont enregistré de belles progressions en tout début d'année, soutenus par une croissance meilleure que les prévisions, en particulier dans les régions développées. Cependant l'euphorie a été de courte durée, puisque la crise au Moyen-Orient, la catastrophe naturelle au

Japon, le ralentissement économique en général et la résurgence des problèmes de la dette souveraine en Europe ont provoqué une forte volatilité et entraîné de sérieux replis dès la mi-février. Les marchés des actions sont retombés en dessous de leur niveau de fin 2010, impactés, entre autres, par les craintes de défaut de paiement de certains pays périphériques de la zone euro.

La force du franc suisse a aussi impacté les actions étrangères, malgré la fixation d'un taux de change minimum contre l'euro décidée par la BNS. A noter toutefois que seul le marché américain a clôturé l'année en chiffres positifs.

Evolution des marchés en actions en CHF en 2011

en %



La performance 2011 du portefeuille d'actions de sociétés étrangères est négative et inférieure à son indice de référence. Les principaux contributeurs à la sous-performance ont été la sélection des gestionnaires et la gestion dynamique du risque de change. A noter que la volatilité du compartiment a pu être réduite grâce à la couverture active

du risque de change. En ce qui concerne le portefeuille d'actions de sociétés suisses, la sous-performance est principalement expliquée par la surpondération des sociétés de petite et moyenne capitalisations. La volatilité du compartiment est également inférieure à son indice grâce à l'aspect défensif du portefeuille.

Titres de gages immobiliers

Ce poste comprend principalement les prêts hypothécaires et les crédits de construction.

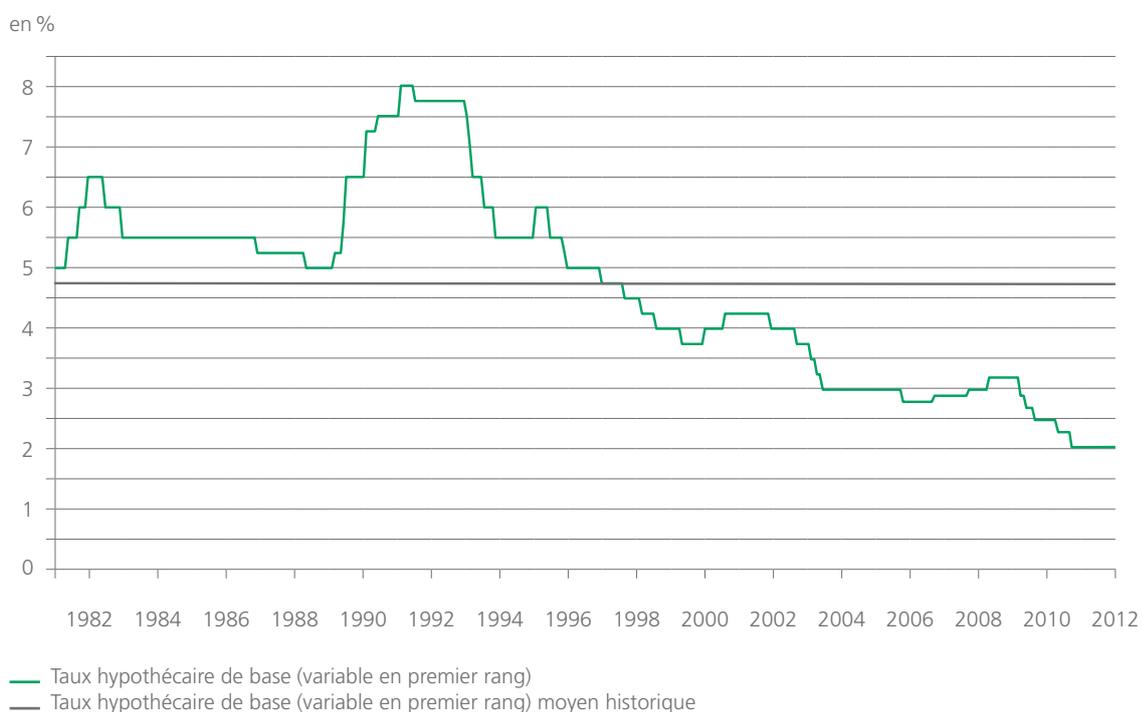
Le faible niveau des taux d'intérêt provoque une rentabilité basse sur le portefeuille. Du fait de l'intérêt grandissant des emprunteurs pour les taux fixes, la part en taux variable du portefeuille a considérablement diminué; la performance est ainsi lissée sur le moyen terme.

La politique mutualiste de notre institution commence à se faire connaître auprès de la clientèle grâce à la transparence pratiquée en matière de taux et de frais, ainsi qu'à ses contacts de proximité. Le portefeuille de la CPEV ne connaît pas à ce jour de problème lié au risque.

En 2011, les démarches visant à renforcer notre image de partenaire en matière de financement ont été maintenues. Les offres à taux fixe ont été particulièrement appréciées par la clientèle, notamment l'introduction d'une durée à 20 ans depuis le mois de septembre 2011.

Le graphique ci-dessous souligne le fait que les taux d'intérêts hypothécaires sont à un niveau historiquement bas depuis quelques années. Il est à relever que la moyenne du taux hypothécaire variable sur 30 ans se situe à 4,68 % (voir graphique ci-après).

Evolution du taux hypothécaire variable en 1^{er} rang durant les 30 dernières années



Immobilier suisse

L'essentiel des placements immobiliers de la Caisse est effectué dans de la propriété directe. Elle comprend des terrains à développer, des investissements en cours (constructions, rénovations) et des immeubles en exploitation. Géographiquement, ces placements se situent principalement sur le canton de Vaud mais également, pour une plus faible part, dans les cantons romands voisins (Fribourg, Valais, Genève).

Afin de créer une diversification au sein de la classe d'actif immobilier suisse et de lui apporter un peu plus de liquidité, une stratégie a été définie puis implémentée depuis deux ans dans le but d'étendre les placements à différents véhicules collectifs indirects.

Parmi ces derniers figurent différents fonds de placements ou fondations suisses cotés, des coopératives immobilières d'habitation ainsi que des fonds de placement plus axés sur le développement de terrains ou de friches industrielles.

Ces investissements permettent à la Caisse d'être présente sur des segments peu représentés dans son patrimoine, tels

que l'immobilier commercial et administratif ou les surfaces de vente. Ils apportent également une diversification géographique importante puisqu'ils s'étendent sur l'ensemble du territoire national.

A fin 2011, le montant total investi dans l'immobilier indirect représente CHF 61,3 mios, soit 3,3 % de la classe d'actif immobilier.

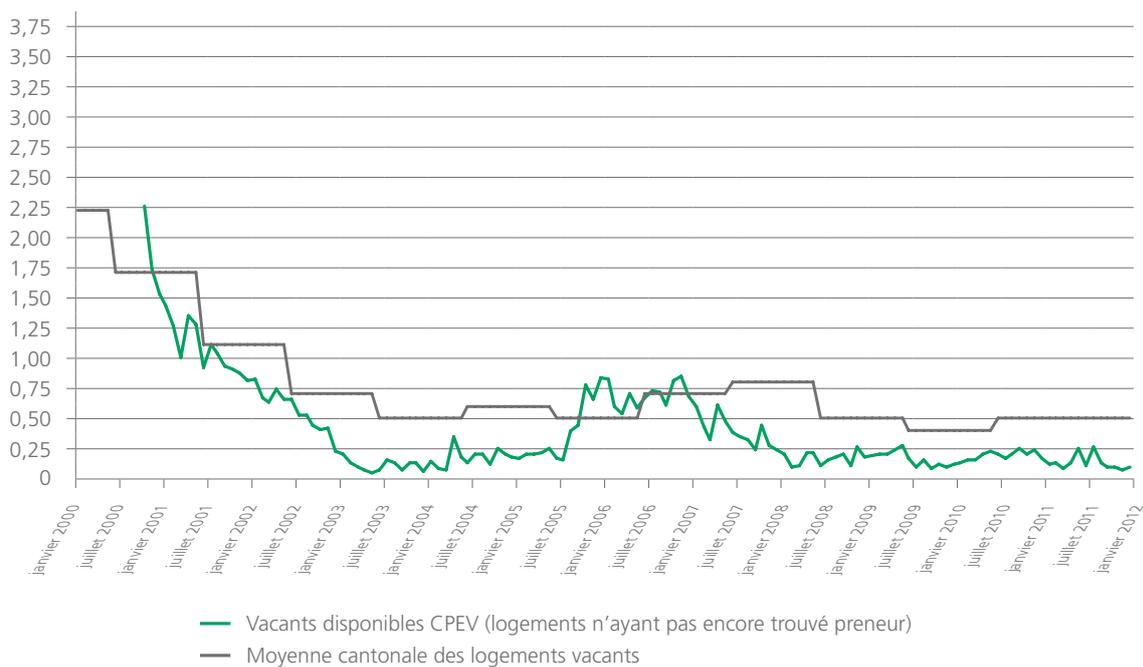
Le style de gestion de l'immobilier indirect est semi-actif, car la stratégie mise en place a pour but d'investir dans des placements collectifs indiciaires, actifs et semi-actifs. Ainsi, les investissements sont autant effectués en direct dans les fonds de placement que via un mandat de délégation auprès de gestionnaires reconnus.

Le Comité immobilier indirect, formé de membres de la direction ainsi que de collaborateurs des divisions Finances et Immobilier de la gérante, assure le suivi des dossiers en gestion et analyse les nouveaux investissements.

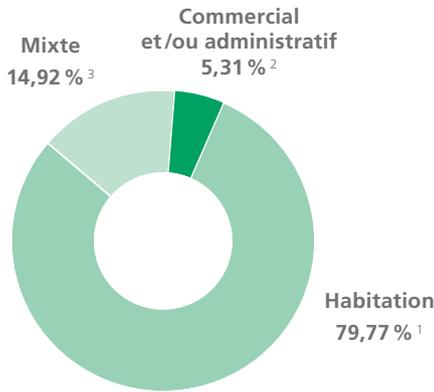
Le patrimoine immobilier en quelques chiffres	
Adresses postales	471
Logements	7'470
Stationnements	7'518
Surfaces commerciales (m ²)	71'198
Etat locatif total (CHF)	127'713'642
Constructions terminées	
Tunnel 17, Lausanne (1 ^{re} étape)	80 studios + 591 m ² de surfaces administratives
Constructions en cours	
Tunnel 16 A-B-C, Lausanne (2 ^e étape)	30 logements
Grandson 7-9-11-13, Yverdon-les-Bains	64 logements
Gare 27-29, Chavannes	30 logements
Acquisitions	
Néant	–
Ventes	
St-Louis 4-6, Morges	immeuble administratif
Papeterie 1, Bière	2 lots en PPE dont 1 logement

Principaux chantiers de rénovation terminés	
Grosse-Pierre 2 et 8, Morges	réhabilitation enveloppe, locaux communs et techniques
Général-Guisan 42-44, Rolle	réhabilitation enveloppe, locaux communs et techniques
Lycée 20, Pully	réhabilitation enveloppe, locaux communs et techniques
Edouard-Muller 19, La Tour-de-Peilz	réhabilitation enveloppe, locaux communs et techniques
Union 13-25, Savigny	assainissement de la toiture et des façades pignon
Moulin 3-5, Morges	détartrage des conduites d'eau chaude
Libellules 6-8 et 10-12, Lausanne	mise en séparatif du réseau d'eau
Gubières 9-11-13, Bavois	assainissement de la tuyauterie
Finettes 32 et 36, Martigny	remplacement des ascenseurs
Eysins 42, Nyon	modernisation des ascenseurs

Evolution des logements vacants disponibles en % du nombre total de janvier 2000 à janvier 2012



Répartition du patrimoine par type d'immeuble en propriété directe selon la valeur au bilan au 31 décembre 2011

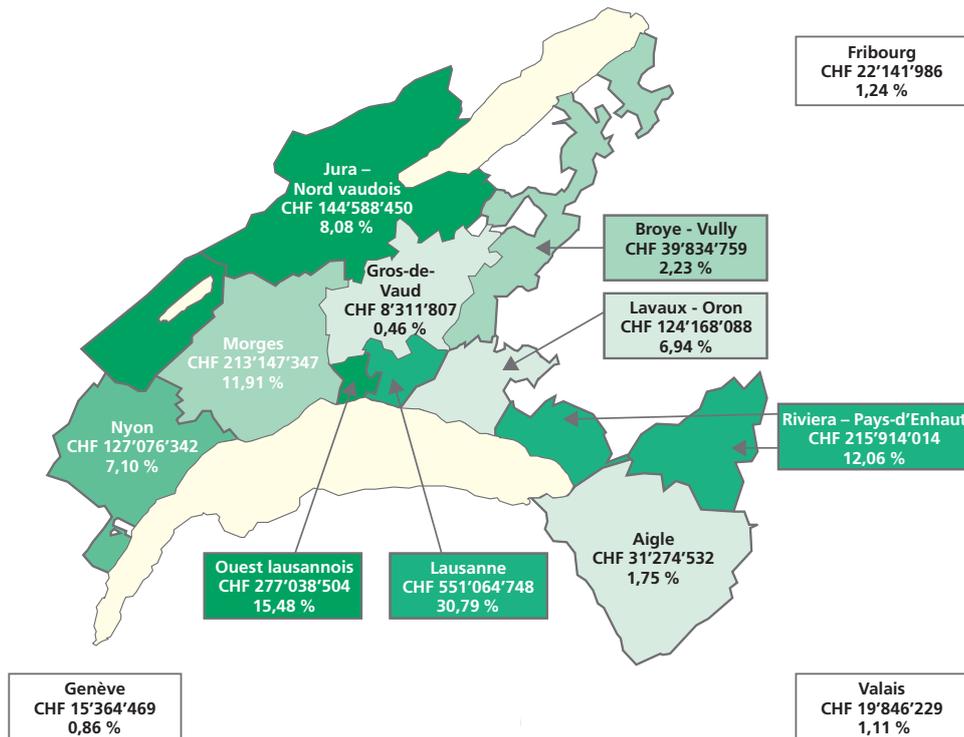


¹ Immeubles dont la part résidentielle de l'état locatif (hors stationnements) est supérieure à 80 %

² Immeubles dont la part commerciale et/ou administrative de l'état locatif (hors stationnements) est supérieure à 80 %

³ Immeubles dont la part commerciale et/ou administrative de l'état locatif (hors stationnements) est comprise entre 20 et 80 %

Valeur au bilan par district vaudois et autres cantons au 31 décembre 2011: CHF 1'789'771'275.29



Placements collectifs

La CPEV détient des parts dans 11 coopératives d'habitation, ainsi que des parts de fonds de placement immobilier suisse.

Correctif d'actif

Le correctif d'actif est passé de CHF 866'340.97 à CHF 962'706.60. Il concerne les immeubles subventionnés ainsi que les immeubles sis place de la Cathédrale 5 à Lausanne, avenue Eglise-Catholique 1-3 à Renens, Emile-Gardaz 6-8 à Echallens et Université 18-20-24 / Barre 1 à Lausanne.

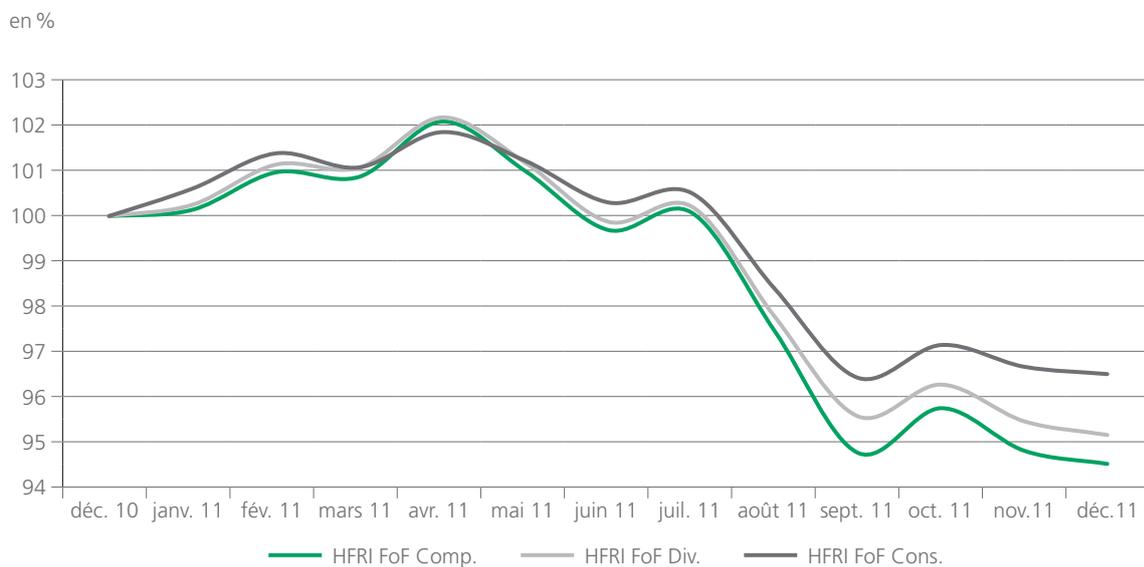
Placements alternatifs

Ce poste comprend les fonds de fonds gérés de façon non traditionnelle, contrairement aux investissements effectués dans les actions et les obligations.

Le portefeuille est composé de 14 placements collectifs confiés à 12 gestionnaires différents. Une très grande diversification des investissements est ainsi réalisée.

L'absence de tendances, une volatilité élevée et des marchés régis davantage par les interventions politiques que par les fondamentaux ont contribué à un résultat négatif pour la moyenne des fonds alternatifs.

Performance des indices de référence 2011 (USD)



Malgré des performances à la baisse, l'industrie dans son ensemble a continué à enregistrer des flux positifs durant l'année 2011 et a vu ses actifs s'établir à USD 2010 milliards (source: HFR). Les investisseurs institutionnels sont les plus grands contributeurs au niveau de ces flux. Ils sont également de plus en plus nombreux à investir directement dans les fonds alternatifs sans passer par des fonds de fonds. Les tendances à la consolidation dans l'industrie des fonds de fonds se sont ainsi poursuivies et mettent en évidence de grandes disparités en termes de flux d'actifs.

La performance est supérieure à l'indice de référence. Le portefeuille dans son ensemble a mieux résisté que le marché grâce à la surperformance de la plupart des gestionnaires ainsi qu'au positionnement défensif du portefeuille. Sa volatilité est significativement inférieure à l'indice de référence et il est couvert à raison de 98 % contre les risques de change.

Placements privés

Le portefeuille dans les entreprises non cotées est composé de 56 placements collectifs confiés à 27 gestionnaires différents. Une très grande diversification est ainsi réalisée, en particulier au niveau géographique.

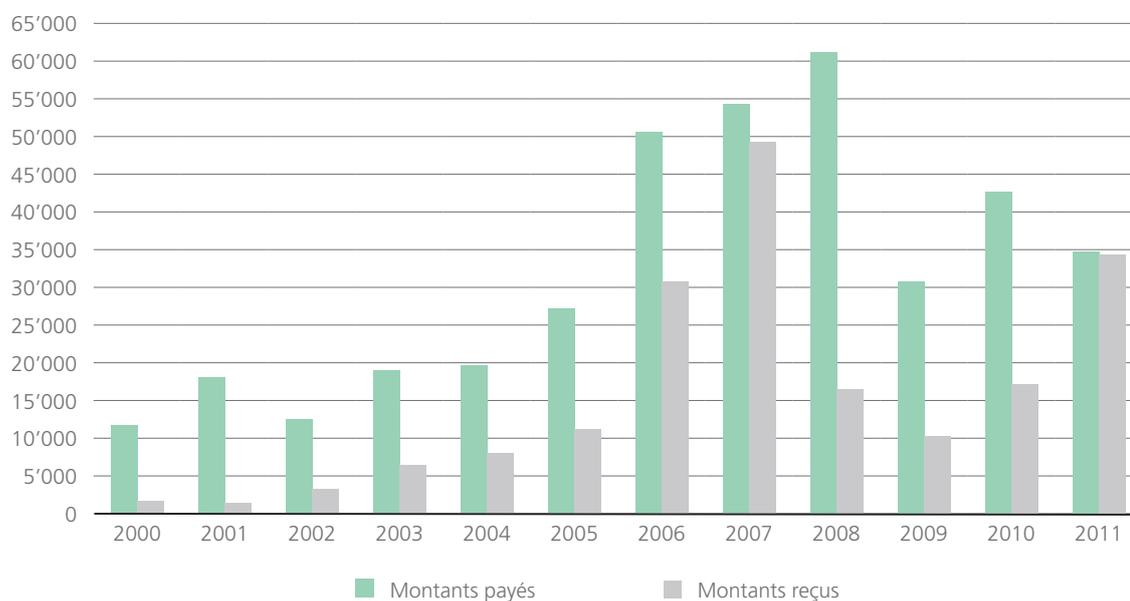
L'année 2011 est marquée par un niveau d'activité soutenu en placements privés, dans la continuité de 2010. Le volume des transactions effectuées en 2011 se monte à USD 258,2 milliards (source: Prequin 5th January 2012 Press Release), en augmentation annuelle de 18%. Il demeure néanmoins largement en deçà des volumes constatés en 2006 et 2007. Les prix payés pour ces actifs tendent à se stabiliser à des niveaux relativement élevés.

Parallèlement, le volume des sorties a atteint USD 302,5 milliards, le plus haut niveau jamais observé, en augmentation de 37%. Si les levées de fonds sont stables, elles restent toutefois à un niveau historiquement très faible.

Pour la Caisse, les distributions encaissées en 2011 se montent à 99% des capitaux appelés. Le graphique ci-dessous récapitulant l'évolution des distributions et des appels de fonds depuis 2000, montre un recul de ces derniers et une forte augmentation des premières en 2011.

Evolution des montants payés et des montants reçus par la Caisse

en milliers de CHF



La performance 2011 est légèrement supérieure à l'indice de référence en raison de la surperformance des gestionnaires. Une couverture dynamique du risque de change à hauteur de 50% de l'exposition en dollars américains et en euros a

été mise en place au début octobre 2011. Le taux de couverture est de 33% au 31 décembre 2011. La volatilité est supérieure à l'indice de référence.

Autres placements

La stratégie d'investissement dans cette nouvelle classe d'actifs s'est poursuivie durant l'année 2011. Le détail par sous-classe d'actifs est présenté ci-dessous.

Immobilier étranger

Le portefeuille est composé de deux placements collectifs confiés à deux gestionnaires différents. Il a été introduit au début mars 2011 et est en phase de construction. En moyenne, plus de 20 % du capital engagé a été appelé. Le développement du portefeuille immobilier indirect étranger est toutefois conforme aux attentes, car il est d'ores et déjà bien diversifié tant au niveau géographique que sectoriel.

Infrastructure suisse

Divers projets en matière d'infrastructure suisse sont à l'étude quant à l'opportunité de participer à leur financement. Cela nécessite un travail important et de longue haleine. Les

Obligations convertibles

Sur l'année, le marché des obligations convertibles a connu une performance négative et le portefeuille a eu une performance légèrement inférieure à son indice de référence.

Introduit en mai 2010, ce portefeuille est encore en cours de construction et vise à atteindre une diversification de styles de gestion et de gestionnaires.

L'impact devises a été légèrement négatif sur le résultat de notre portefeuille. Malgré la légère augmentation de la volatilité implicite, la baisse des marchés actions et la forte augmentation des primes de risques, notamment, ont pénalisé les rendements de cette sous-classe d'actifs.

Matières premières

Le portefeuille des matières premières est composé de 8 placements collectifs confiés à 6 gestionnaires différents. La première partie de l'année, menée par la hausse de l'énergie et des métaux précieux, a été positive. Les tensions au Moyen-Orient ont engendré des craintes quant à l'offre sur les marchés pétroliers et les métaux précieux, qui ont joué leur rôle de valeur refuge. Toutefois, le marché a clôturé le premier semestre à la baisse, car les craintes sur les dettes

Dans son ensemble, la classe d'actifs « Autres placements » a été un contributeur négatif de la performance.

La performance est légèrement supérieure à l'indice de référence, grâce à l'impact monétaire positif et aux opérations secondaires effectuées par l'un des gestionnaires. Les opérations sur le marché secondaire permettent aux gestionnaires de racheter des participations dans des fonds plus matures à des prix généralement inférieurs à leurs valeurs nettes d'inventaire.

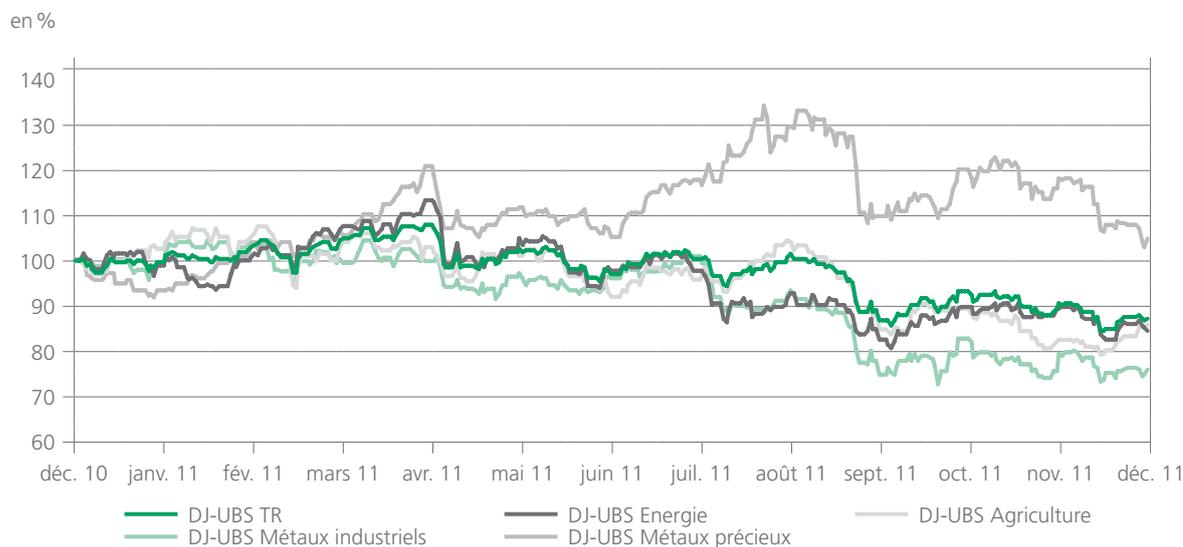
montants, la rentabilité et le risque sont intéressants pour une caisse de pensions.

En 2011, la diversification par prestataires a été développée dans le but de construire un portefeuille équilibré. Durant le deuxième semestre, la FINMA a validé la requête pour l'extension de RP Fonds institutionnel à la classe d'actifs obligations convertibles.

En 2012 ces investissements seront poursuivis, en vue d'atteindre une taille optimale du portefeuille, conforme à la stratégie de diversification. La part investie en francs suisses représente une fraction prépondérante du portefeuille avec une diversification tant du style de gestion que du gestionnaire.

souveraines et sur un éventuel ralentissement économique ont pris le dessus. Le deuxième semestre a confirmé les tensions liées à la crise de la dette européenne. Ces incertitudes ont fortement pénalisé les métaux industriels et l'énergie. A noter que les métaux précieux ont entamé un repli très marqué en fin d'année à la suite de leur forte appréciation et des plus hauts niveaux atteints au mois de septembre.

Evolution des marchés des matières premières en USD*



* Les performances 2011 des secteurs de l'indice de référence DJ - UBS TR ne sont pas disponibles en francs suisses.

La performance 2011 est négative. Elle est toutefois supérieure à son indice de référence grâce à une sélection

rigoureuse des gestionnaires et à l'exposition du portefeuille au dollar américain à hauteur de 10 %.

Microfinance

Le portefeuille microfinance est composé de 4 placements collectifs confiés à 3 gestionnaires différents. Une très grande diversification est ainsi réalisée, en particulier au niveau géographique.

Comportant pour l'essentiel des entreprises non cotées, la microfinance est restée en 2011 sur un sentier de croissance solide. Elle a progressé deux fois plus rapidement qu'au cours de l'année 2010. Cette augmentation plus agile a aussi été accompagnée d'une profitabilité plus élevée. Néanmoins, elle a aussi entraîné des dérives dans ce secteur en pleine transition depuis 2008. La microfinance a été victime de son succès, poussant certains investisseurs et certaines institutions à faire du volume au détriment de la qualité du service.

Ce phénomène n'a cependant été observé que dans certains pays tels que l'Inde, la Bosnie ou le Maroc et ces dérives ont aussi poussé l'industrie à adopter un code de conduite uniformisé comprenant les meilleures pratiques en matière de protection des clients (emprunteurs).

La performance, positive sur l'année, est toutefois légèrement en dessous de son indice de référence en raison de la sous-performance d'un gestionnaire. A noter que le portefeuille est en phase de construction et de finalisation afin d'obtenir une meilleure diversification au niveau géographique et par gestionnaire. Il est couvert à raison de 100 % contre le risque de change.

Degré de couverture et frais d'administration

Capitaux de prévoyance

Les capitaux de prévoyance couvrant l'ensemble des engagements en faveur des assurés actifs et pensionnés figurent au passif du bilan. La CPEV pratique un système financier dit « mixte » entre capitalisation et répartition. Elle est autorisée, selon l'article 144k LCP en vigueur à la date de clôture à porter la part non capitalisée de ses engagements en déduction des capitaux de prévoyance. Le degré de couverture

représente la part des engagements totaux de la CPEV couverte en capitalisation.

Le taux de couverture minimum légal de 68 % n'est pas atteint au 31 décembre 2011 (voir points 9.1 et 10 de l'annexe aux comptes).

Evolution du degré de couverture OPP2, art. 44, al. 1

en %



— Degré de couverture minimum légal de la CPEV (art. 144k LCP)

* tient compte de l'introduction de la norme Swiss GAAP RPC 26

Frais d'administration

La facturation de Retraites Populaires pour la gestion de la CPEV tient compte d'un forfait administratif par assuré et pensionné d'une part, et de commissions relatives à la gestion des divers placements, d'autre part. Ces commissions sont directement imputées comme charges desdits placements. Cette méthode correspond aux normes du marché et permet une meilleure comparaison avec ce dernier, tout en étant plus simple et plus transparente.

Pour déterminer les frais d'administration, on additionne les frais directs et les frais de gestion des dossiers

En 2011, Retraites Populaires a procédé à une restitution de CHF 324'000 (2010: CHF 645'600), laquelle, rapportée aux frais de gestion des dossiers, représente une réduction de 3,62 % (2010: 7,66 %) de la charge.

Bilan au 31 décembre

(en CHF)

Actif	Annexe	31.12.2011	31.12.2010
Placements	6.4	7'347'737'193.00	7'419'715'598.00
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme		149'440'496.67	236'143'361.14
Obligations libellées en CHF		879'722'498.74	910'543'037.00
Obligations libellées en monnaies étrangères		1'137'980'079.28	1'158'602'946.30
Actions de sociétés suisses		847'179'888.96	920'215'345.60
Actions de sociétés étrangères		864'858'210.00	844'029'390.60
Titres de gages immobiliers		749'006'376.73	789'868'380.52
Immobilier suisse		1'877'986'089.79	1'827'827'694.06
Placements alternatifs		470'794'673.02	494'348'448.24
Placements privés		217'509'248.08	191'722'163.88
Autres placements		153'259'631.73	46'414'830.66
Compte de régularisation actif	7.1	2'195'515.25	3'028'978.33
		7'349'932'708.25	7'422'744'576.33
Passif		31.12.2011	31.12.2010
Dettes		26'183'132.98	23'014'061.70
Prestations de libre passage et rentes		20'758'587.50	15'752'856.35
Autres dettes	7.1	5'424'545.48	7'261'205.35
Compte de régularisation passif	7.1	6'013'931.26	7'705'411.62
Provisions non techniques	7.1	7'827'364.93	8'122'789.58
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		7'984'030'296.95	7'624'904'695.20
Capital de prévoyance assurés actifs (100 %)		5'690'028'975.00	5'502'398'834.00
Capital de prévoyance pensionnés (100 %)		5'630'137'637.00	5'492'044'457.00
Fonds pour dépôts d'épargne (art.139 LCP)		43'352.50	55'765.75
Provisions techniques	5.6	421'011'059.45	385'955'712.45
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %)		11'741'221'023.95	11'380'454'769.20
Part de financement en répartition (selon art. 144k LCP: 32 % en 2011, 33 % en 2010)	9.1	-3'757'190'727.00	-3'755'550'074.00
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	0.00	0.00
Situation au 1 ^{er} janvier		0.00	10'029'060.82
Dissolution (-) / constitution (+) de l'exercice		0.00	-10'029'060.82
Fonds libres (+) / découvert (-)	5.9	-674'122'017.87	-241'002'381.77
Situation au 1 ^{er} janvier		-241'002'381.77	0.00
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice		-433'119'636.10	-241'002'381.77
		7'349'932'708.25	7'422'744'576.33
Degré de couverture OPP2 art. 44, al. 1	5.8	62,26 %	64,88 %

Adoptés par le Conseil d'administration
dans sa séance du 3 avril 2012

Au nom du Conseil d'administration

Claude-Alain Tréhan
présidentWolfgang Martz
vice-président

Certifiés conformes aux écritures le 3 avril 2012

Au nom de la Gérante,
Retraites PopulairesClaude Richard
directeur généralJohnny Perera
directeur

Compte d'exploitation

(en CHF)

	Annexe	2011	2010
+ Cotisations et apports ordinaires et autres		520'367'881.11	506'197'694.15
Cotisations des salariés	7.2.1	187'116'664.24	182'717'636.44
Cotisations de l'employeur	7.2.1	187'116'664.24	182'717'636.44
Cotisations supplémentaires des salariés	7.2.1	6'060'782.91	5'844'319.14
Cotisations supplémentaires de l'employeur	7.2.1	125'050'673.52	122'157'524.93
Primes uniques et rachats	7.2.2	14'888'396.20	12'659'272.50
Subsides du fonds de garantie		134'700.00	101'304.70
+ Prestations d'entrée		94'258'964.30	83'876'057.05
Apports de libre passage		86'688'004.65	78'792'524.80
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		7'570'959.65	5'083'532.25
= Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		614'626'845.41	590'073'751.20
- Prestations réglementaires		-506'340'037.55	-498'871'779.50
Rentes de vieillesse		-375'603'128.40	-357'596'504.90
Rentes de survivants		-51'049'982.85	-49'654'902.85
Rentes d'invalidité		-56'768'875.10	-55'572'270.40
Autres prestations réglementaires	7.4	-20'152'976.50	-32'141'592.40
Prestations en capital à la retraite		-2'464'137.20	-3'704'180.60
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-300'937.50	-202'328.35
- Prestations extra-réglementaires	7.3.1	-225'672.50	-230'855.25
- Prestations de sortie	7.3.2	-131'748'702.15	-131'013'459.72
Prestations de libre passage en cas de sortie		-89'530'583.60	-90'701'202.05
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		-42'218'118.55	-40'312'257.67
= Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-638'314'412.20	-630'116'094.47
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance et provisions techniques		-359'125'601.75	-348'539'736.20
Constitution capital de prévoyance assurés actifs		-187'630'141.00	-97'782'775.00
Constitution capital de prévoyance pensionnés		-138'093'180.00	-231'111'442.00
Variation du fonds pour dépôts d'épargne (art. 139 LCP)		12'413.25	13'904.25
Constitution des provisions techniques		-35'055'347.00	-26'779'064.45
Variation des capitaux de prévoyance et provisions techniques à 100 %		-360'766'254.75	-355'659'377.20
Variation de la part de financement en répartition (selon art. 144k LCP: 32 % en 2011, 33 % en 2010)		1'640'653.00	7'119'641.00
- Charges d'assurance		-1'745'788.70	-3'063'480.30
Cotisations au fonds de garantie		-1'745'788.70	-3'063'480.30
= Résultat net de l'activité d'assurance		-384'558'957.24	-391'645'559.77

Compte d'exploitation (suite)

(en CHF)

	Annexe	2011	2010
= Résultat net de l'activité d'assurance		-384'558'957.24	-391'645'559.77
+ Résultat net des placements	6.8	-39'985'947.63	148'573'490.22
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme		145'994.78	-1'512'958.62
Obligations libellées en CHF		29'253'350.23	27'591'303.11
Obligations libellées en monnaies étrangères		3'002'448.58	-62'522'315.14
Actions de sociétés suisses		-81'624'048.01	35'773'158.70
Actions de sociétés étrangères		-87'720'006.20	12'268'382.08
Titres de gages immobiliers		16'251'956.07	17'894'431.45
Immobilier suisse		103'008'599.12	99'526'850.89
Placements alternatifs		-27'078'610.98	10'211'267.28
Placements privés		15'059'968.17	6'008'033.00
Autres placements		-10'285'599.39	3'335'337.47
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de provisions non techniques		295'424.65	318'498.10
+ Autres produits		227'316.09	262'869.39
Produits de prestations fournies		214'309.32	212'751.77
Produits divers		13'006.77	50'117.62
- Frais d'administration	7.3.3	-9'097'471.97	-8'540'740.53
Frais d'administration		-476'686.80	-762'777.16
Frais de gestion des dossiers		-8'620'785.17	-7'777'963.37
= Résultat avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs		-433'119'636.10	-251'031'442.59
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeurs		0.00	10'029'060.82
= Excédent de produits (+) / de charges (-)		-433'119'636.10	-241'002'381.77

Annexe aux comptes

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (ci-après: CPEV) est un établissement de droit public doté de la personnalité morale et placé sous le contrôle de l'Etat.

La CPEV a pour but d'assurer les personnes au service de l'Etat de Vaud contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et de la mort (art. 1 LCP).

Sur préavis du Conseil d'administration, le Conseil d'Etat peut autoriser l'affiliation à la CPEV d'autres établissements de droit public dotés de la personnalité juridique.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La CPEV est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle sous numéro 300'175 au sens de l'art. 48 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Elle cotise au fonds de garantie LPP.

1.3 Indication des actes et des règlements

Loi du 18 juin 1984 sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (LCP) et ses nouvelles

Règlement de l'Assemblée des délégués du 1^{er} octobre 1985

Règlement de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud du 1^{er} janvier 2006

Règlement relatif à l'âge de retraite des fonctionnaires de police du 30 août 2006

Règlements découlant de la législation fédérale

Règlement des placements, mis à jour au 31 décembre 2011

Règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan du 1^{er} janvier 2007

Règlement de liquidation partielle révisé le 27 mai 2008

1.4 Organes de gestion / Droit à la signature

Assemblée des délégués (art. 106 et 107 LCP)

L'Assemblée des délégués, dont les compétences sont décrites à l'art. 107 LCP, est composée d'un président, de trente membres et de quatorze suppléants nommés ou désignés pour quatre ans, et rééligibles. La durée totale du mandat ne peut excéder douze ans.

Le Conseil d'Etat nomme la moitié des membres et des suppléants. Les associations faitières du personnel désignent l'autre moitié des membres et des suppléants; le Conseil d'Etat prend acte de cette désignation.

L'Assemblée des délégués s'organise elle-même; elle désigne son président et son bureau en séance plénière; si le président est choisi en son sein, il est remplacé sans retard.

Au 1^{er} janvier 2012, elle se compose de :

Présidente

Christine Girod

Membres désignés par le Conseil d'Etat

Vice-président

François Chanson

Autres membres

Bertrand	Barbezat
Michaël	Buffat
Gloria	Capt
John	Christin
Thérèse	de Meuron
François	de Werra
Anne	Décaillet
Anne-Marie	Dick
Birgit	Moreillon
Serge	Reichen
Claire	Richard
Jean-Jacques	Schilt
Linette	Vuilloud
Claudine	Wyssa

Suppléants

Eric	Baumgartner
Doris	Cohen-Dumani
Jean-Pierre	Grin
Véronique	Hurni
Rémy	Pache
Cédric	Scherer
Pierre	Zumwald

Secrétaire

Christian Marquis

Membres désignés par les associations faitières du personnel

Vice-président

François Althaus

Autres membres

André	Akribas
Geneviève	De Rahm
Julien	Eggenberger
Yves	Froidevaux
Lucienne	Girardbille
David	Gygax
Jean-Marc	Haller
Jean-Paul	Hermann
Bernard	Krattinger
Marie-Odile	Kropf
Dao	Orcel
Claude	Pidoux
Dominique	Rossi
Christel	Vernez

Suppléants

Laurent	Cavallini
Alfonso	Concha
Michael	Deppierraz
André	Joly
Oudy	Dominique
Roland	Rimaz
Andrea	Scioli

Conseil d'administration (art. 108 ss LCP)

La CPEV est dirigée et administrée par un Conseil d'administration composé de six membres. Trois membres sont nommés par le Conseil d'Etat et trois membres sont désignés par les associations faïtières du personnel.

Le président est choisi par les membres du Conseil d'administration en son sein.

Il se compose de :

Président	Jacques-Henri Bron*, avocat, Lausanne ¹ Claude-Alain Tréhan**, expert fiscal diplômé, Colombier ²
Vice-président	Wolfgang Martz*, administrateur indépendant, Montreux
Membres	Eric Rochat*, médecin, Saint-Légier Henry W. Isler**, directeur général adjoint de l'enseignement supérieur, Jongny Eric Bouchez**, enseignant, consultant, Renens Christian Budry*, administrateur indépendant, Chesalles-sur-Oron ³

Représentants du chef du département des finances et des relations extérieures	Giancarlo Ombelli, secrétaire général et Filip Grund, chef du service du personnel de l'Etat de Vaud
--	---

Secrétaire	Alexandre Bernel, avocat, Lausanne
------------	------------------------------------

Secrétaire suppléant	Jean Daniel Martin, président de tribunal, Lausanne
----------------------	---

* représentant de l'employeur

** représentant des assurés

¹ jusqu'au 31.12.2011

² en qualité de vice-président jusqu'au 31.12.2011 et de président dès le 01.01.2012

³ dès le 01.01.2012

Les coordonnées de l'institution sont les suivantes :

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud	Téléphone:	021 348 21 11
Caroline 9	Fax:	021 348 21 69
Case postale 288	E-mail:	info@cpev.ch
1001 Lausanne	Site internet:	www.cpev.ch

Droit à la signature

La CPEV est valablement engagée envers les tiers par la signature collective du président et d'un autre membre du Conseil d'administration; en cas d'empêchement, le président est remplacé par le vice-président (art. 112 LCP).

1.5 Gérance (art. 115 LCP)

La gérance de la CPEV est confiée à Retraites Populaires, Lausanne.

A cet effet, cet établissement a qualité pour régler les affaires courantes et exécuter les décisions du Conseil d'administration.

Sauf décision contraire, le directeur général de Retraites Populaires ou son remplaçant assiste, avec voix consultative, aux séances de l'Assemblée des délégués et du Conseil d'administration.

1.6 Experts, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance

Expert agréé (art. 127 LCP)

Le Conseil d'Etat a désigné Mme Françoise Wermeille, Aon Hewitt (Switzerland) SA, Nyon, en qualité d'experte agréée en matière de prévoyance professionnelle.

Organe de contrôle (art. 123 LCP)

Le Conseil d'administration a désigné BDO SA, Epalinges, pour contrôler la gestion, les comptes et les placements de la CPEV.

Conseillers

Docteur Thomas Aeschbach, Lausanne, médecin-conseil

Coninco Advisory SA, Vevey, pour le calcul annuel de la performance, une attestation est fournie.

Retraites Populaires, Lausanne, et ses conseillers

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance des fondations du canton de Vaud (dès le 1^{er} janvier 2012 : Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale)

2. Membres actifs et pensionnés

2.1 Mouvements des membres actifs

	Plan de base	Plan risques	Totaux	Plan de base	Plan risques	Totaux
Effectif au 1^{er} janvier 2011 / 2010	30'769	226	30'995	30'114	241	30'355
Augmentation						
Nouveaux	3'517	209	3'726	3'380	200	3'580
Transferts du plan risques	118		118	132		132
Réactivés	252		252	156		156
	3'887	209	4'096	3'668	200	3'868
Diminution						
Démissions	-2'259	-108	-2'367	-2'069	-83	-2'152
Transferts au plan de base		-118	-118		-132	-132
Décès sans prestations				-6		-6
Décès avec prestations	-28		-28	-20		-20
Invalides	-338		-338	-230		-230
Retraités	-627		-627	-688		-688
	-3'252	-226	-3'478	-3'013	-215	-3'228
Effectif au 1^{er} janvier 2012 / 2011	31'404	209	31'613	30'769	226	30'995

2.2 Mouvements des pensionnés

	Plan de base	Plan de base
Effectif au 1^{er} janvier 2011 / 2010	14'084	13'583
Invalides définitifs	2'138	2'115
Invalides temporaires	102	78
Retraités	8'668	8'237
Conjoints survivants	2'031	2'025
Enfants	1'145	1'128
Augmentation		
	815	843
Nouveaux invalides définitifs	106	88
Nouveaux retraités	562	632
Nouveaux conjoints survivants	147	123
Diminution		
Sorties par décès	-331	-365
Invalides définitifs décédés	-45	-55
Retraités décédés	-204	-199
Conjoints survivants décédés	-82	-111
Sorties par suppression de pension	-9	-18
Invalides définitifs (art. 59 LCP)	-5	-10
Retraités	0	-2
Conjoints survivants (art. 63 LCP)	-4	-6
Pensions temporaires		
	-44	41
Invalides temporaires	-10	24
Enfants	-34	17
Effectif au 1^{er} janvier 2012 / 2011	14'515	14'084

	Plan de base	Plan de base
Effectif au 1^{er} janvier 2011 / 2010		
Invalides définitifs	2'194	2'138
Invalides temporaires	92	102
Retraités	9'026	8'668
Conjoints survivants	2'092	2'031
Enfants	1'111	1'145
	14'515	14'084

3. Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance (art. 2a LCP)

La CPEV gère deux plans d'assurance coordonnés et qui se complètent :

- a) le plan risques (art. 21 LCP)
- b) le plan de base (art. 21a LCP).

Le plan risques couvre les risques d'invalidité et de mort dès l'entrée en fonction du collaborateur et jusqu'à son affiliation dans le plan de base.

Le montant des prestations du plan risques est déterminé selon les mêmes principes que ceux appliqués au plan de base.

Le plan de base couvre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et de la mort dès l'entrée en fonction du collaborateur, mais au plus tôt :

- a) lorsqu'il atteint l'âge de 22 ans et 6 mois révolus
- b) lorsqu'il atteint l'âge de 20 ans et 6 mois révolus si l'âge minimum de sa retraite est fixé à 58 ans.

Lorsque les conditions mentionnées ci-dessus sont réalisées après le premier du mois, l'affiliation au plan de base prend effet au premier jour du mois suivant.

En outre, des dispositions particulières sont prévues pour les fonctionnaires de police, conformément au règlement spécifique établi par le Conseil d'Etat, en vertu de l'article 43 LCP (voir point 9.4).

3.2 Financement, méthodes de financement

La CPEV applique le système de la primauté des prestations au sens de l'article 16 LFLP au plan de base (art. 21a LCP), ainsi qu'au plan risques (art. 21 LCP).

Les cotisations des divers plans sont les suivantes (art. 12 et 13 LCP) :

- a) plan risques : 3 % (assuré 1 %, employeur 2 %)
- b) plan de base : 24 % (assuré 9 %, employeur 15 %).

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

La CPEV dispose d'un fonds de prévoyance qui a pour but de venir en aide, dans les cas dignes d'intérêt, aux pensionnés, ainsi qu'aux ayants droit des assurés et pensionnés décédés (art. 102 ss LCP).

Lorsqu'un assuré ou un pensionné décède, des allocations peuvent exceptionnellement être accordées à ses descendants, ascendants, frères et sœurs, ainsi qu'à toute autre personne, lorsque ceux-ci sont dans une situation financière difficile et que le défunt assurait leur entretien.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

En application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de la CPEV sont présentés conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Placements

Toutes les valeurs en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Une part essentielle des investissements est effectuée par l'intermédiaire de placements collectifs, lesquels figurent au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue. D'autres méthodes d'évaluation sont mentionnées ci-après.

Les provisions économiquement nécessaires, liées à un risque spécifique, sont portées directement en diminution des actifs correspondants (correctifs d'actifs).

Liquidités, créances à court et moyen terme

Hormis les placements collectifs, les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'institution.

Obligations libellées en CHF

Hormis les placements collectifs, les obligations non cotées et les obligations simples figurent au bilan pour la somme effectivement due à l'institution.

Actions de sociétés suisses

Hormis les placements collectifs, les actions non cotées et les parts de coopératives figurent au bilan à la valeur d'acquisition.

Titres de gages immobiliers

Hormis les placements collectifs, les crédits de construction ainsi que les prêts hypothécaires figurent au bilan pour la valeur effectivement due à l'institution.

Immobilier suisse

Hormis les placements collectifs, les immeubles sont évalués à la valeur actuelle obtenue par la capitalisation des états locatifs au 31 décembre. Les taux utilisés sont les suivants:

- immeubles de plus de 10 ans 7,25 %
- immeubles de 10 ans et moins 6,50 %
- immeubles pour lesquels un loyer net est encaissé 6,00 %

Ces taux sont revus périodiquement, la dernière fois le 31 décembre 2009, sur la base des données financières et économiques disponibles, ainsi que des données issues du portefeuille immobilier.

Les terrains à bâtir, ceux à développer (zone intermédiaire ou autres) et les projets sont évalués à leur valeur d'acquisition augmentée des frais de développement et d'étude, sous déduction des correctifs d'actifs nécessaires afin de pallier à toute baisse de valeur dont lesdits terrains ou projets pourraient être l'objet.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Les principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes n'ont fait l'objet que de changements rédactionnels pour l'exercice 2011.

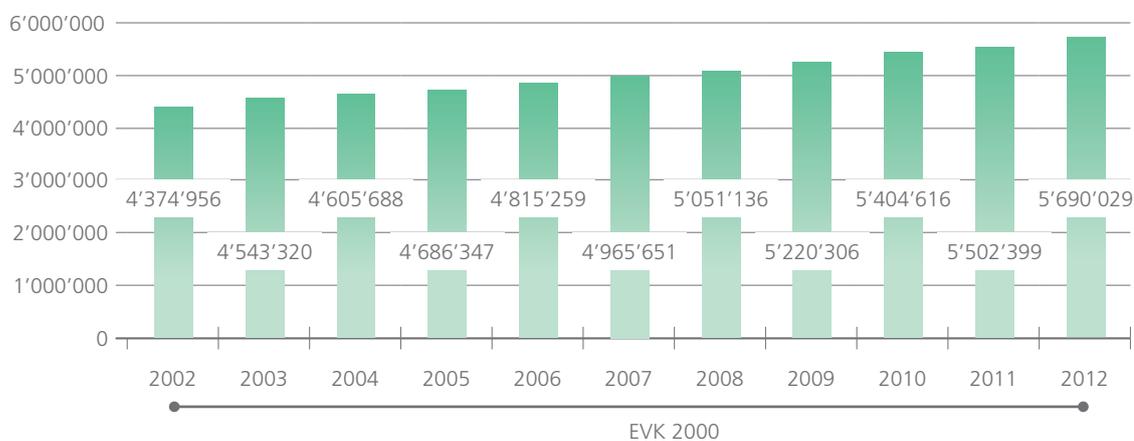
5. Couverture des risques

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La CPEV n'est pas réassurée.

5.2 Evolution du capital de prévoyance pour les assurés actifs en primauté des prestations (au 1^{er} janvier)

en milliers de CHF



EVK = Tables actuarielles de l'ancienne Caisse fédérale d'assurance

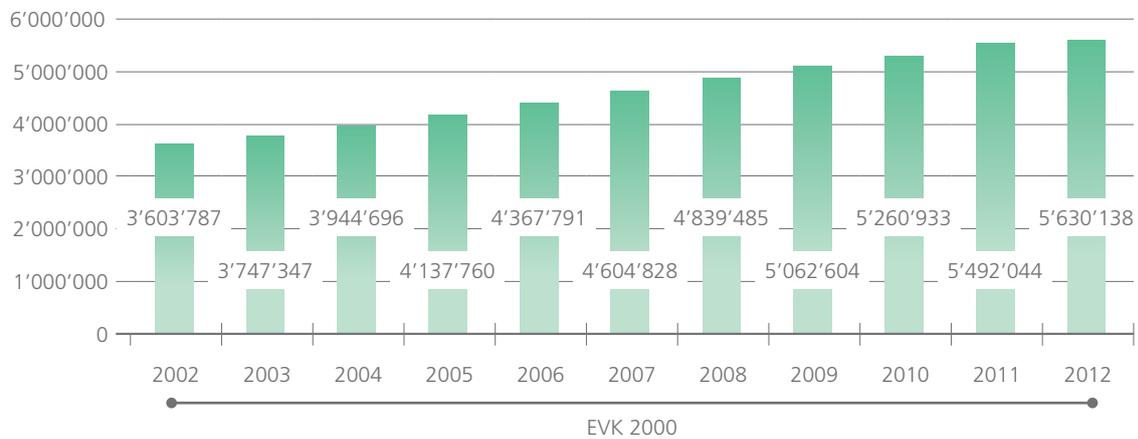
Pour le calcul des provisions techniques des assurés actifs, il a été tenu compte des salaires assurés au 1^{er} janvier 2012.

5.3 Total des avoirs vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

Les engagements LPP (avoirs de vieillesse minimums) compris dans les capitaux de prévoyance des actifs se montent à CHF 2'094'847'572.60 (CHF 2'007'296'202.95 pour 2010).

5.4 Evolution du capital de prévoyance pour les pensionnés (au 1^{er} janvier)

en milliers de CHF



EVK = Tables actuarielles de l'ancienne Caisse fédérale d'assurance

5.5 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Selon l'art. 2 des dispositions transitoires de la loi du 4 octobre 2005 modifiant la LCP, une expertise technique au sens de l'article 127 LCP était planifiée sur la base des chiffres de l'exercice 2010. En date du 13 décembre 2011, l'expert agréé de la Caisse, Mme Françoise Wermeille, Aon Hewitt (Switzerland) SA, Nyon, a établi, à la demande du Conseil d'Etat, un rapport dont les conclusions sont les suivantes :

« L'expertise technique de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) a été effectuée selon les principes et directives pour experts en prévoyance professionnelle ainsi que les directives DTA 1 et 2 de la Chambre suisse des Actuaires-conseils. La CPEV détermine les engagements de prévoyance selon les bases techniques EVK 2000 au taux technique de 4%. Au 31.12.2010,

- la situation financière de la CPEV présente un degré de couverture selon l'art. 44 OPP2 de 64,88% ;*
- ce taux se situe en dessous de l'objectif exigé par l'article 144k de la Loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (LCP) de 67% en vigueur au 31.12.2010 ;*
- malgré la part de financement en répartition (33%), la CPEV présente un découvert de CHF 241'000'000 en nombre rond par rapport à l'objectif de la LCP.*

Notre expertise est établie sur la base du rapport annuel 2010 de la CPEV et, pour l'évolution des dernières années, sur les rapports 2004 à 2009.

Sur la base de notre évaluation de la situation financière de la CPEV au 31.12.2010, nous pouvons attester que les dispositions légales de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales en vigueur au 31.12.2010.

Par contre, en vertu de l'article 53 alinéa 2 de la LPP, nous ne pouvons pas attester que la CPEV offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements légaux au 31.12.2010 puisque le degré de couverture à cette date se situe en dessous des trois seuils prévus par l'article 144k, alinéas 3, 4 et 5 de la Loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (LCP). Nous avons déjà détaillé notre position dans le rapport intitulé Position de l'expert sur la situation financière de la CPEV au 31.12.2010 du 31 mars 2011 à l'attention du Conseil d'administration de la CPEV.

Des démarches pour supprimer les exigences de l'article 144k de la LCP sont actuellement en cours puisque la modification de la Loi fédérale du 17 décembre 2010 (Financement des institutions de prévoyance des corporations de droit public) qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2012 imposera une recapitalisation avec un autre objectif (taux de couverture de 80% dans 40 ans). Dans ces conditions, les recommandations faites dans notre rapport du 31 mars 2011 restent toujours valables :

- Des mesures doivent être prises de manière à ce que le plan de financement permette de garantir l'équilibre financier à long terme ;*
- Les réflexions sur les mesures d'adaptation et la définition du plan de financement doivent particulièrement prendre en considération les exigences de la Loi fédérale du 17 décembre 2010, les bases techniques VZ 2010 (augmentation de la longévité), un taux technique tenant compte des rendements obtenus ces dernières années et des perspectives de rendement, l'évolution du rapport démographique ;*
- Nous recommandons aux responsables de la CPEV, aux instances politiques et aux partenaires concernés de tout mettre en œuvre afin de poursuivre et de finaliser le plus rapidement possible les travaux débutés par le Conseil d'administration sur les mesures d'adaptation ;*
- Une fois que les mesures d'adaptation auront été définies, nous recommandons aux responsables de la CPEV, aux instances politiques et aux partenaires concernés de tout mettre en œuvre afin que ces mesures puissent entrer en vigueur le plus rapidement possible. »*

Compte tenu de ces conclusions, le financement à long terme de la CPEV doit faire l'objet d'un réexamen. L'évolution du droit fédéral concernant « le financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public » et la nécessité d'adapter les bases techniques aux observations les plus récentes doivent particulièrement être prises en compte (voir également ci-après point 9.1 – Découvert/explication des mesures prises).

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs actuariels sont effectués au moyen des tables EVK 2000, édictées par l'ancienne Caisse fédérale d'assurance, au taux technique de 4 % (art. 118 LCP).

Les capitaux de prévoyance des pensionnés ont été majorés de 1 % afin de prendre en compte la valeur actuelle des frais de gestion futurs.

Le règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan, approuvé par l'expert agréé de la CPEV et porté à la connaissance de l'organe de contrôle ainsi que de l'autorité de surveillance, définit la politique de constitution des provisions techniques.

	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF
Total des provisions techniques (100 %)	421'011'059.45	385'955'712.45
Provision pour changement des tables actuarielles (100 %)	309'657'570.00	274'602'223.00
Provision pour indexations futures (100 %)	111'353'489.45	111'353'489.45

5.6.1 Provision pour changement des tables actuarielles

La provision pour changement des tables actuarielles est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer progressivement le coût futur du changement de tables actuarielles suite à l'évolution de la longévité humaine.

Le montant cible de la provision pour changement des tables actuarielles s'élève à 5 % des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de pensions au 31 décembre 2010. Pour y parvenir, cette provision est constituée chaque année par palier de 0,5 % des capitaux de prévoyance des pensionnés. Au 31 décembre 2010, la cible est atteinte. Toutefois, cette provision continuera à être alimentée de la même manière jusqu'au changement des tables actuarielles.

5.6.2 Provision pour indexations futures

La provision pour indexations futures est destinée à prendre en charge les indexations futures des pensions qui seront décidées par le Conseil d'administration. Les mesures d'assainissement sont toutefois réservées. L'attribution de cette provision dépend de la performance de l'exercice et du niveau atteint de la réserve de fluctuation de valeurs ainsi que du versement de l'Etat. Lors d'une indexation des rentes, la valeur actuelle des indexations, calculée selon les bases actuarielles de la CPEV, est prélevée de la provision.

	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF
Provision pour indexations futures (100 %)	111'353'489.45	111'353'489.45
Solde au 1 ^{er} janvier	111'353'489.45	122'434'662.00
Prélèvement de l'année	0.00	-11'081'172.55
Attribution de l'année	0.00	0.00

Le Conseil d'administration a renoncé en 2011 à indexer les rentes.

Au vu du résultat de l'exercice et en application du règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan, aucune autre attribution n'a été effectuée en 2011.

5.7 Modification des bases et hypothèses techniques

Il n'y a pas eu de modification des bases et hypothèses techniques au cours de l'exercice 2011.

5.8 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

Selon les dispositions de l'article 117 LCP, le degré de couverture est défini conformément à la LPP et à ses dispositions d'application (art. 44 OPP2).

Au 31 décembre 2011, le degré de couverture de la CPEV, conformément à l'art. 44 al. 1 OPP2, se justifie comme suit :

	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF
Capital de prévoyance et provisions techniques (100 %)	11'741'221'023.95	11'380'454'769.20
Part de financement en répartition (selon art. 144k LCP: 32 % en 2011, 33 % en 2010)	-3'757'190'727.00	-3'755'550'074.00
Total des capitaux de prévoyance	7'984'030'296.95	7'624'904'695.20
Réserve de fluctuation de valeurs	0.00	0.00
Fonds libres (+) / découvert (-)	-674'122'017.87	-241'002'381.77
Fortune de prévoyance disponible	7'309'908'279.08	7'383'902'313.43
Degré de couverture OPP2, art. 44, al. 1	62,26 %	64,88 %
Degré de couverture minimum art. 144k al. 3 LCP	68,00 %	67,00 %

Le degré de couverture est calculé au 1^{er} janvier de chaque année sur la base de la fortune au 31 décembre de l'exercice précédent.

A l'entrée en vigueur de la loi du 24 novembre 2003, soit au 1^{er} janvier 2004, le degré de couverture minimum était de 60 %.

Selon l'art 144k al. 3 LCP, le degré de couverture minimum augmente par paliers annuels de 1 %. Au 1^{er} janvier 2012, il s'élève à 68 %. Cette disposition légale a été abrogée par le Grand Conseil en 2012 (voir point 10).

En comparaison avec une caisse ayant l'obligation d'avoir un degré de couverture de 100 %, le **degré d'équilibre** se calcule en comparant la fortune nette aux capitaux de prévoyance calculés au taux minimum (pour la CPEV 68 % en 2011).

Degré d'équilibre	91,56 %	96,84 %
--------------------------	----------------	----------------

5.9 Fonds libres / découvert

	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF
Fonds libres (+) / découvert (-)	-674'122'017.87	-241'002'381.77
Solde au 1 ^{er} janvier	-241'002'381.77	0.00
Prélèvement de l'année	-433'119'636.10	-241'002'381.77
Attribution de l'année	0.00	0.00

Le découvert est explicitement mentionné au bilan (voir point 9.1).

6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement des placements

Composition de la fortune

Le Conseil d'administration de la CPEV a déterminé une allocation des actifs qui fixe les limites pour les différents véhicules de placements. La gérante, Retraites Populaires, œuvre dans le cadre de ces limites.

Les limites fixées par le Conseil d'administration sont arrêtées de manière à respecter les normes de l'OPP2 (voir point 6.2).

Au 31 décembre 2011, l'allocation basée sur les valeurs de marché se présente comme suit:

Répartition des placements	31.12.2011					31.12.2010				
	en milliers de CHF	en %	Allocation au 31.12.2011			en milliers de CHF	en %	Allocation au 31.12.2010		
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	149'440	2,03	0	1	4	236'143	3,18	2	4	6
Obligations libellées en CHF	879'722	11,97	4	6	12	910'543	12,27	10	12	14
Obligations libellées en monnaies étrangères	1'137'980	15,49	8	10	15	1'158'603	15,62	14	16	18
Actions de sociétés suisses	847'180	11,53	10	12	14	920'215	12,40	9	11	13
Actions de sociétés étrangères	864'858	11,77	12	18	20	844'029	11,38	9	11	13
Titres de gages immobiliers	749'006	10,19	7	9	11	789'868	10,65	8	10	12
Immobilier suisse	1'877'986	25,56	22	25	28	1'827'828	24,63	23	25	27
Placements alternatifs	470'795	6,41	4	6	8	494'348	6,66	5	7	9
Placements privés	217'509	2,96	3	5	7	191'722	2,58	0	2	4
Autres placements	153'260	2,09	2	8	10	46'415	0,63	0	2	4
Total	7'347'737	100,00		100		7'419'716	100,00		100	

Conformément au règlement des placements, il n'y a désormais plus d'allocations tactique et stratégique mais une seule allocation des actifs, avec des marges ajustées à chaque classe. Le Conseil a approuvé les dépassements de l'allocation mentionnés ci-avant.

Placements collectifs

Un fonds institutionnel à compartiments multiples a été créé par Retraites Populaires. La CPEV a souscrit des parts à concurrence de la plupart des titres (obligations libellées en francs suisses, obligations étrangères, actions suisses, actions étrangères, marché monétaire CHF, titres en valeurs immobilières suisses, fonds en matières premières et placements alternatifs diversifiés).

Instruments financiers dérivés

Conformément à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (OPP2, art. 56a), les instruments dérivés ne sont utilisés que comme moyen de couverture tout en améliorant la rentabilité du portefeuille.

Dépositaire global des titres

Les titres y relatifs sont regroupés auprès d'un dépositaire global (Pictet & Cie, Genève).

Performance globale

Chaque année, la CPEV fait calculer la performance par Coninco Advisory SA, Vevey, sur la base des comptes audités. Une attestation est fournie.

6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport

Conformément aux articles 49a et 50 OPP2, la Caisse a édicté un règlement de placements. Ce dernier prévoit des extensions aux possibilités de placements prévues aux art. 53 à 56a, al. 1 et 5 et 57, al. 2 et 3 de l'OPP2.

Les analyses effectuées par la Caisse avec le concours de différents spécialistes externes ont déterminé, de manière concluante, que la répartition des actifs était conforme aux buts de la Caisse.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Principes retenus et explications sur la réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs est globale. Elle tient compte de l'ensemble des placements, qui ne sont pas tous corrélés entre eux. Le principe de la diversification des actifs reste fondamental.

Le critère de la volatilité globale du portefeuille est retenu. Cette variabilité découle des volatilités spécifiques de chaque classe d'actifs, du poids de chaque véhicule de placements ainsi que des corrélations entre les diverses classes d'actifs. En d'autres termes, le montant de la réserve pour fluctuation de valeurs est déterminé par la moyenne pondérée des fluctuations observées dans le passé.

L'allocation des actifs est révisée chaque année. L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs, compte tenu des risques encourus, de l'évolution des marchés et de leurs caractères anticycliques, est adapté en conséquence.

Les risques de pertes avérées ou connues liés à une action, un immeuble, un prêt ou tout autre placement n'entrent pas en ligne de compte. Ils font l'objet, le cas échéant, d'un correctif d'actif de la classe de placements concernée.

Compte tenu des expériences du passé, de l'allocation des actifs et de sa volatilité, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs, fixé en pour-cent de l'ensemble des placements par le Conseil d'administration, est compris entre 6,30 % et 12,60 % (pour 2010 : entre 5,88 % et 11,76 %).

L'objectif de réserve de fluctuation de valeurs serait de :

	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF	Variation 2011 CHF
Total des placements	7'347'737'193.00	7'419'715'598.00	
1 écart-type	462'907'443.16	436'279'277.16	
2 écarts-types (objectif)	925'814'886.32	872'558'554.32	53'256'331.99

La réserve de fluctuation de valeurs est intégralement dissoute au 31 décembre 2010 et n'a pas pu être alimentée en 2011.

Situation comptable de la réserve de fluctuation de valeurs :

	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF
Réserve de fluctuation de valeurs au 1^{er} janvier	0.00	10'029'060.82
Dissolution (-) / attribution (+) de l'exercice	0.00	-10'029'060.82
Réserve de fluctuation de valeurs au 31 décembre	0.00	0.00

6.4 Présentation des placements par catégorie

Actif	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF
Placements	7'347'737'193.00	7'419'715'598.00
Liquidités & créances à court et moyen terme	149'440'496.67	236'143'361.14
Comptes de chèques postaux et bancaires	64'261'128.70	38'817'558.40
Placements collectifs marché monétaire	69'331'278.86	180'695'452.58
Débiteurs employeurs et assurés	9'639'028.76	11'726'224.29
Autres débiteurs	6'784'060.35	5'479'125.87
Correctif d'actif	-575'000.00	-575'000.00
Obligations libellées en CHF	879'722'498.74	910'543'037.00
Placements collectifs	816'473'535.84	843'175'000.60
Prêts aux corporations de droit public	63'167'260.90	67'286'334.40
Prêts divers	81'702.00	81'702.00
Obligations libellées en monnaies étrangères	1'137'980'079.28	1'158'602'946.30
Placements collectifs	1'137'980'079.28	1'158'602'946.30
Actions de sociétés suisses	847'179'888.96	920'215'345.60
Placements collectifs	844'607'547.96	917'638'619.60
Actions non cotées	2'572'341.00	2'576'726.00
Actions de sociétés étrangères	864'858'210.00	844'029'390.60
Placements collectifs	864'858'210.00	844'029'390.60
Titres de gages immobiliers	749'006'376.73	789'868'380.52
Placements collectifs	35'846'423.98	69'945'949.87
Crédits de construction	11'893'900.30	26'359'308.05
Créances hypothécaires	701'351'052.45	693'648'122.60
Correctif d'actif	-85'000.00	-85'000.00
Immobilier suisse	1'877'986'089.79	1'827'827'694.06
Immobilier direct	1'790'733'981.89	1'775'115'805.91
Terrains et projets en développement	26'872'110.15	26'793'645.11
Placements collectifs	61'342'704.35	26'784'584.01
Correctif d'actif	-962'706.60	-866'340.97
Placements alternatifs	470'794'673.02	494'348'448.24
Placements privés	217'509'248.08	191'722'163.88
Autres placements	153'259'631.73	46'414'830.66
Immobilier étranger (non coté)	22'828'820.00	0.00
Matières premières	49'037'870.82	24'250'306.86
Microfinance	25'263'883.31	2'006'404.20
Obligations convertibles	56'129'057.60	20'158'119.60

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Au 31 décembre, les postes d'instruments dérivés ouverts sur devises sont les suivants :

	2011		2010	
	Valeur de remplacement nette en CHF	Volume net des contrats en CHF	Valeur de remplacement nette en CHF	Volume net des contrats en CHF (vente)
Opérations à terme sur devises	-1'798'247	64'017'109.77	–	–
Options	2'884	6'058'640.07	–	–

Ces opérations sont effectuées en couverture partielle du risque de change découlant des placements privés.

6.6 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Néant.

6.7 Engagements de versements complémentaires

	Engagements au 31.12.2011 en CHF	Engagements au 31.12.2010 en CHF
Crédits de construction	6'692'643.70	21'153'852.95

Les montants ci-dessus représentent la part des crédits octroyés non encore décaissés.

Immobilier suisse (placements collectifs)	6'650'00.00	0.00
--	--------------------	-------------

Les montants ci-dessus représentent les souscriptions non encore décaissées de parts de société en commandite de placements collectifs.

	Engagements en devises étrangères au 31.12.2011	au cours de	Engagements en CHF au 31.12.2011	Engagements en devises étrangères au 31.12.2010	au cours de	Engagements en CHF au 31.12.2010
Placements privés			149'670'275.80			131'139'623.89
a) Placements privés (en CHF)			4'795'099.98			5'714'907.33
b) Placements privés (en EUR)	52'705'695.16	1.2139	63'979'443.35	44'622'714.98	1.25046	55'798'920.17
c) Placements privés (en USD)	86'510'247.53	0.9351	80'895'732.47	74'697'775.34	0.9321	69'625'796.39
Immobilier étranger			90'977'703.23			0.00
a) Immobilier étranger (en EUR)	37'096'122.52	1.2139	45'030'983.13			
b) Immobilier étranger (en USD)	49'135'621.97	0.9351	45'946'720.10			

Les souscriptions des placements collectifs n'interviennent qu'au fur et à mesure des investissements réalisés par les gestionnaires. Les sommes ci-dessus représentent les appels de fonds non effectués.

6.8 Explications du résultat net des placements

	2011 CHF	2010 CHF
Résultat net des placements	-39'985'947.63	148'573'490.22
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	145'994.78	-1'512'958.62
Produits	735'826.51	1'170'605.83
Charges	-13'516.09	-14'666.97
Gains et pertes	-41'602.06	-2'002'501.97
Plus- ou moins-values non réalisées	-271'070.93	-253'181.64
Variation du correctif d'actif	0.00	15'000.00
Frais d'administration et de gestion	-263'642.65	-428'213.87
Obligations libellées en CHF	29'253'350.23	27'591'303.11
Produits	22'358'807.05	24'174'158.85
Gains et pertes	979'424.83	1'705'084.25
Plus- ou moins-values non réalisées	6'937'559.13	2'720'852.01
Frais d'administration et de gestion	-1'022'440.78	-1'008'792.00
Obligations libellées en monnaies étrangères	3'002'448.58	-62'522'315.14
Produits	22'831'591.98	31'832'150.30
Gains et pertes	-583'241.96	0.00
Plus- ou moins-values non réalisées	-17'662'508.42	-92'691'690.27
Frais d'administration et de gestion	-1'583'393.02	-1'662'775.17
Actions de sociétés suisses	-81'624'048.01	35'773'158.70
Produits	21'243'582.85	15'606'092.10
Gains et pertes	-4'385.00	-1.00
Plus- ou moins-values non réalisées	-101'632'975.00	21'381'026.13
Frais d'administration et de gestion	-1'230'270.86	-1'213'958.53
Actions de sociétés étrangères	-87'720'006.20	12'268'382.08
Produits	8'208'066.83	9'099'504.63
Plus- ou moins-values non réalisées	-94'591'347.48	4'308'373.89
Frais d'administration et de gestion	-1'336'725.55	-1'139'496.44
Titres de gages immobiliers	16'251'956.07	17'894'431.45
Produits	16'941'239.98	18'576'656.68
Gains et pertes	336'620.00	0.00
Plus- ou moins-values non réalisées	651'074.11	1'030'169.47
Variation du correctif d'actif	0.00	5'549.00
Frais d'administration et de gestion	-1'676'978.02	-1'717'943.70
Immobilier suisse	103'008'599.12	99'526'850.89
Produits	133'959'382.93	126'768'316.30
Gains et pertes	638'803.85	78'669.55
Plus- ou moins-values non réalisées	12'614'982.72	16'204'931.07
Variation du correctif d'actif	-96'365.63	27'925.92
Frais d'entretien et autres charges	-34'194'900.19	-34'477'477.16
Frais d'administration et de gestion	-9'913'304.56	-9'075'514.79
Placements alternatifs	-27'078'610.98	10'211'267.28
Produits	2'745'561.59	3'019'103.08
Gains et pertes	-3'389'076.79	-2'176'384.57
Plus- ou moins-values non réalisées	-25'163'518.89	10'889'363.91
Frais d'administration et de gestion	-1'271'576.89	-1'520'815.14
Placements privés	15'059'968.17	6'008'033.00
Produits	1'919'735.65	695'475.95
Gains et pertes	9'848'312.63	2'997'569.83
Plus- ou moins-values non réalisées	4'572'104.22	3'555'260.79
Frais d'administration et de gestion	-1'280'184.33	-1'240'273.57
Autres placements	-10'285'599.39	3'335'337.47
Produits	559'615.79	69'808.78
Gains et pertes	-2'782'791.11	1'069'650.90
Plus- ou moins-values non réalisées	-7'435'905.58	2'322'696.42
Frais d'administration et de gestion	-626'518.49	-126'818.63

La présentation distincte des plus- ou moins-values non réalisées de l'exercice permet de calculer la performance et le rendement; la présentation distincte des frais permet de calculer les performances brute et nette.

6.8 Explications du résultat net des placements (suite)

Méthode de calcul de la performance

Pour le calcul de la performance, l'ensemble des revenus du patrimoine net est pris en compte dans l'établissement du résultat. Les principaux éléments sont les intérêts encaissés et à recevoir, les dividendes, les revenus locatifs, les gains et pertes réalisés ainsi que la variation de la valeur de marché des différents éléments du bilan (plus ou moins-values non réalisées).

De ces revenus sont retranchés les frais administratifs et de gestion afin d'obtenir le résultat final de l'exercice.

Les capitaux moyens investis sont calculés en pondérant les mouvements (augmentations ou diminutions des éléments du bilan) en fonction des dates d'opérations. Les plus ou moins-values non réalisées n'entrent en compte qu'au 31 décembre.

Le taux de performance est obtenu en divisant le résultat final par les capitaux moyen investis.

La performance nette par catégorie de placements s'établit comme suit :

Éléments du bilan (Méthode hambourgeoise)	2011			2010		
	Capital moyen investi en CHF	Performance nette de la CPEV		Capital moyen investi en CHF	Performance nette de la CPEV	
		en CHF	en %		en CHF	en %
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	190'876'918.39	145'994.78	0,08	290'219'065.69	-1'512'958.62	-0,52
Obligations libellées en CHF	894'990'967.62	29'253'350.23	3,27	878'024'989.53	27'591'303.11	3,14
Obligations libellées en monnaies étrangères	1'150'437'688.58	3'002'448.58	0,26	1'221'681'953.56	-62'522'315.14	-5,12
Actions de sociétés suisses	928'982'538.04	-81'624'048.01	-8,79	883'896'322.31	35'773'158.70	4,05
Actions de sociétés étrangères	886'597'804.32	-87'720'006.20	-9,89	829'518'938.17	12'268'382.08	1,48
Titres de gages immobiliers	768'027'947.97	16'251'956.07	2,12	777'222'067.90	17'894'431.45	2,30
Immobilier suisse	1'848'159'539.92	103'008'599.12	5,57	1'794'902'353.46	99'526'850.89	5,54
Placements alternatifs	492'841'846.24	-27'078'610.98	-5,49	474'414'482.52	10'211'267.28	2,15
Placements privés	203'126'592.09	15'059'968.17	7,41	169'160'238.61	6'008'033.00	3,55
Autres placements	104'492'432.40	-10'285'599.39	-9,84	32'632'042.08	3'335'337.47	10,22
Performance des placements	7'468'534'275.57	-39'985'947.63	-0,54	7'351'672'453.83	148'573'490.22	2,02

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Autres postes du bilan

Actif	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF
Compte de régularisation actif	2'195'515.25	3'028'978.33
Intérêts courus	2'149'742.80	2'199'873.35
Autres comptes de régularisation	45'772.45	829'104.98
Passif		
Autres dettes	5'424'545.48	7'261'205.35
Comptes en suspens (actifs et pensionnés)	149'286.57	506'022.43
Fonds de garantie	1'784'011.00	3'063'480.30
Autres créanciers	3'491'247.91	3'691'702.62
Compte de régularisation passif	6'013'931.26	7'705'411.62
Demi-annuités perçues d'avance sur créances hypothécaires	152'921.10	428'600.65
Loyers perçus d'avance	4'195'977.12	4'988'519.30
Autres comptes de régularisation	1'665'033.04	2'288'291.67
Provisions non techniques	7'827'364.93	8'122'789.58
Fonds de prévoyance	7'558'252.43	7'783'924.93
Solde au 1 ^{er} janvier	7'783'924.93	8'014'780.18
Prestations versées nettes (voir point 7.3.1)	-225'672.50	-230'855.25
Autres provisions	269'112.50	338'864.65

7.2 Autres postes du compte d'exploitation

Produits	2011 CHF	2010 CHF
7.2.1 Cotisations		
Total des cotisations	505'344'784.91	493'437'116.95
Cotisations des salariés	187'116'664.24	182'717'636.44
Cotisations de l'employeur	187'116'664.24	182'717'636.44
Cotisations supplémentaires des salariés	6'060'782.91	5'844'319.14
Cotisations supplémentaires de l'employeur	125'050'673.52	122'157'524.93
Récapitulation des cotisations	505'344'784.91	493'437'116.95
Salariés	193'177'447.15	188'561'955.58
Employeur	312'167'337.76	304'875'161.37
Somme des salaires cotisants	2'111'326'693.58	2'062'960'833.42
Plan de base 24 %	2'104'785'638.58	2'054'991'866.42
Plan risques 3 %	6'541'055.00	7'968'967.00

	2011 CHF	2010 CHF
7.2.2 Primes uniques et rachats	14'888'396.20	12'659'272.50
Rachats volontaires des assurés	14'888'396.20	12'659'272.50

7.3 Autres postes du compte d'exploitation

Charges	2011 CHF	2010 CHF
7.3.1 Prestations extra-réglementaires	225'672.50	230'855.25
Prestations du fonds de prévoyance :		
Pensions servies nettes	187'964.00	186'080.00
Prestations uniques	19'208.50	21'497.45
Allocations de Noël	18'500.00	23'000.00
Libérations remboursement	0.00	277.80
7.3.2 Prestations de sortie	131'748'702.15	131'013'459.72
Prestations de libre passage en cas de sortie :		
- En 2011, 2'367 assurés (2'152 en 2010) ont démissionné sans avoir droit à une pension.	89'530'583.60	90'701'202.05
Versements anticipés pour la propriété du logement et suite à un divorce :		
- En 2011, 374 (373 en 2010) pour l'accession à la propriété	33'310'616.85	33'326'595.00
- En 2011, 88 (86 en 2010) suite à un divorce	8'907'501.70	6'985'662.67
7.3.3 Frais d'administration	9'097'471.97	8'540'740.53
Conseil d'administration et Assemblée des délégués	331'154.45	355'633.63
Frais d'exams médicaux	41'694.55	44'566.93
Expertises – travaux techniques - divers	103'837.80	362'576.60
Frais de gestion des dossiers	8'620'785.17 ¹⁾	7'777'963.37
1) (Effectif au 01.01 + nouveaux actifs x prix par dossier) + TVA (CHF 169.70 pour 2011 et CHF 164.75 pour 2010) Restitution de l'année [la gérante a procédé à une restitution de 3,60 % (7,66 % en 2010) des frais par dossier]	8'944'785.17	8'423'563.37
	-324'000.00	-645'600.00

Suivi des frais d'administration

	2011 CHF	2010 CHF
Salaires cotisants (plan de base)	2'104'785'639	2'054'991'866
Pensions en cours	503'574'963	494'965'271
Frais tarifaires	13'454'892	13'169'620
0,4 % des salaires cotisants	8'419'143	8'219'967
1,0 % des pensions en cours	5'035'750	4'949'653
Frais d'administration (selon point 7.3.3)	9'097'472	8'540'741
Effectifs des membres actifs et pensionnés présents au 1.1.2012/2011	46'128	45'079
Frais d'administration par membre actif / pensionné	197.22	189.46

Pour mémoire, l'indicateur de suivi des frais de gestion repose sur le constat effectué par l'expert de la CPEV que les frais administratifs ne doivent pas dépasser le montant correspondant à 0,4 % des salaires cotisants des actifs + 1 % des montants des pensions en cours (frais tarifaires).

7.4 Autres prestations réglementaires

	2011 CHF	2010 CHF
Autres prestations réglementaires	20'152'976.50	32'141'592.40
7.4.1 Suppléments temporaires	20'156'431.85	21'060'419.85
7.4.2 Allocation unique aux rentiers	-3'455.35	11'081'172.55

7.4.1 Supplément temporaire

La révision de la Loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (LCP) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006 a introduit une limite pour le coût du supplément temporaire, qui a été fixée à 1 % des salaires cotisants (art. 76a LCP). En cas de dépassement de cette limite, le Conseil d'administration doit proposer des mesures de réduction du coût dans le cadre des dispositions prévues par la LCP et sur la base d'un rapport de la gérante.

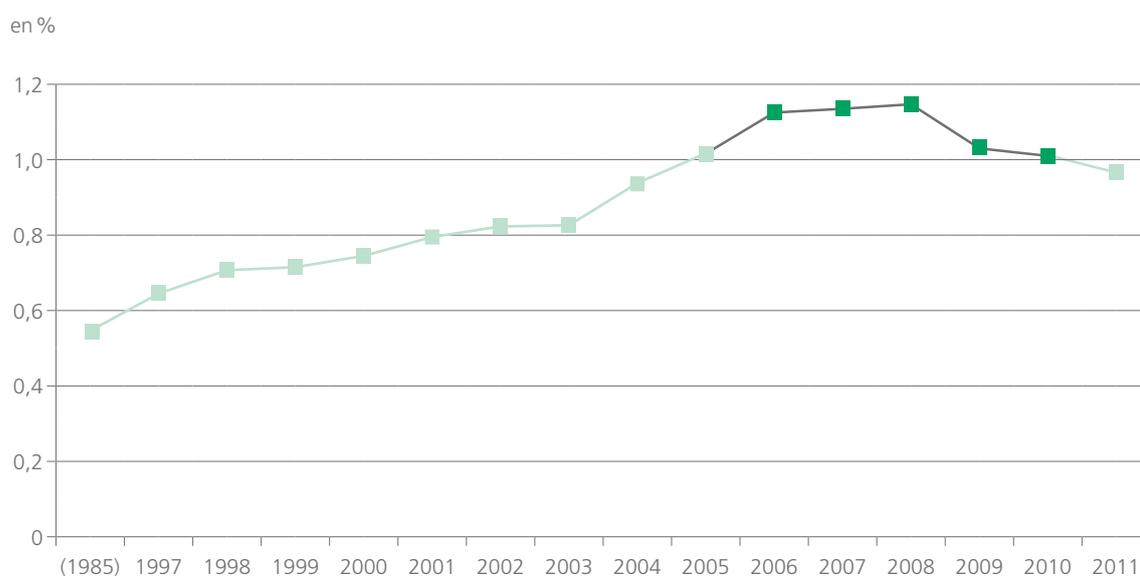
Les possibilités et les compétences définies par la loi

L'article 76a de la LCP détermine les mesures envisageables dans le cas d'un dépassement de la limite du 1 % pour le coût du supplément temporaire :

- pour les nouveaux bénéficiaires, modification du pourcentage de la rente AVS pris en compte ;
- et / ou renoncement à toute indexation du supplément temporaire déjà en cours de service.

En outre, cet article précise que c'est le Conseil d'administration de la CPEV qui a compétence de prendre ces mesures et d'en fixer les conditions ainsi que les modalités.

Evolution du ratio ST / SC entre 1985 et 2011



Dès 2003, la courbe s'est accentuée notamment en raison de la hausse de l'âge de retraite des femmes, porté à 64 ans, et au blocage partiel des SC. Cette tendance s'est inversée à partir de 2009.

Le ratio des suppléments temporaires (ST) versés exprimé en pour-cent de la masse des salaires cotisants (SC) a passablement augmenté durant onze années (1997 à 2008). La limite de 1 % fixée par la loi à la CPEV a été dépassée dès l'exercice 2005.

Les mesures prises par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la CPEV a pris l'option de suspendre durablement l'adaptation du supplément temporaire à la rente AVS (pour les personnes déjà pensionnées) et de réduire progressivement le rapport entre suppléments temporaires et rente minimale AVS pour les nouveaux pensionnés, rapport qui est passé de 125 % en 2006 à 90 % dès 2010.

Ces baisses successives ont permis de ramener le ratio « ST/SC » en dessous de la limite de 1 % au cours de l'exercice sous revue. Les dispositions légales sont ainsi respectées pour la première fois depuis leur entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

	2011 CHF	2010 CHF
Salaires cotisants (SC) (plan de base)	2'104'785'639	2'054'991'866
Suppléments temporaires versés (ST)	20'156'431.85	21'060'419.85
Ratio en % (ST / SC)	0,96 %	1,02 %

7.4.2 Allocations uniques aux rentiers

Une allocation unique a été versée en 2010 en conformité avec l'art. 2 du décret du Grand Conseil du 9 mars 2010 relatif à la compensation de l'impact sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud de l'introduction de la nouvelle politique salariale.

8. Demandes de l'Autorité de surveillance

Conformément aux dispositions légales, les comptes 2010 ont été adressés à l'Autorité de surveillance des fondations.

L'Autorité de surveillance des fondations a, à sa demande, été tenue au courant du degré de couverture estimé au 31 décembre 2011.

D'autres demandes de l'Autorité de surveillance (en particulier sur les changements du droit fédéral) sont en cours d'étude ou ont donné lieu à une réponse circonstanciée.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert/explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

Au 31.12.2010, les degrés de couverture minimums de la Caisse calculés selon les articles 144k, al. 1 à 5 n'étaient pas atteints.

L'expert a pris position dans le cadre d'une correspondance datée du 31 mars 2011. Cette prise de position a été transmise au Conseil d'Etat, qui en a pris acte et qui a demandé l'établissement de l'expertise technique mentionnée au point 5.5.

Il a en outre proposé au Grand Conseil une abrogation des alinéas 2 à 6 de l'article 144k LCP prévoyant notamment la croissance du degré de couverture de 1 % par année sur une durée de 15 ans, dans l'attente des travaux relatifs à la mise en conformité avec le nouveau droit fédéral (cf point 10).

Le Conseil d'Etat a également pris acte de l'expertise qui confirme l'effet négatif de la baisse du rendement moyen des capitaux et estime que l'objectif d'un degré de couverture de 80 % après 40 ans, exigé par la loi fédérale n'est en l'état plus atteignable. Il a confié à la Commission tripartite des assurances, composée de trois représentants du personnel (FSF, SSP et SUD), de trois représentants de l'Etat et de trois experts, la mission d'élaborer une loi-cadre dans la perspective de se conformer au droit fédéral et de proposer des solutions pour atteindre l'objectif fixé par le droit fédéral.

L'ensemble de ce chantier – élaboration, négociations, débat au Grand Conseil – s'étendra sur les années 2012 et 2013 avec pour objectif l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi au premier janvier 2014, en conformité avec le calendrier de la Confédération.

Pour sa part, le Conseil d'administration de la Caisse devra, dans les mêmes délais, adapter l'ensemble du dispositif réglementaire de sa compétence, et ce de manière coordonnée avec les travaux législatifs.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration a poursuivi ses travaux en vue d'élaborer des solutions assurant la pérennité de la Caisse tout en intégrant les aspirations des différents partenaires concernés.

9.2 Mise en gage d'actifs

Les cédules hypothécaires relatives à notre parc immobilier sont déposées au siège de l'institution. Elles sont toutes à la libre disposition de la CPEV.

9.3 Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant.

9.4 Procédures judiciaires en cours

L'Autorité de surveillance des fondations a enjoint la Caisse de ne plus appliquer le règlement relatif à l'âge de retraite des fonctionnaires de police à partir du 1^{er} janvier 2011, ce dernier contrevenant, à son sens, à la législation fédérale. La Caisse a déposé recours à l'encontre de cette décision auprès du Tribunal administratif fédéral. En attente de droit connu, l'application du règlement par la Caisse a été suspendu depuis le 1^{er} janvier 2011.

En droit du bail, diverses procédures usuelles opposant la CPEV à des locataires d'immeubles propriété de celle-ci sont pendantes. De plus, quelques contestations ponctuelles, relatives le plus souvent au versement de prestations de retraite, d'indexations ou d'invalidité, opposent des affiliés à la CPEV. Toutes ces procédures n'ont pas d'influence sur l'équilibre financier de la CPEV.

10. Evénements postérieurs à la date du bilan

Modifications de la LCP

Le Grand Conseil vaudois a modifié, dans sa séance du 20 mars 2012, certaines dispositions légales cantonales relatives au degré de couverture minimum.

Si le taux de couverture minimum initial de 60 % est maintenu, les dispositions relatives à l'augmentation annuelle de ce taux par palier de 1 % sont abrogées, de même que le dispositif devant s'appliquer si le taux minimum n'est pas atteint.

Le tableau ci-après présente les effets comptables de cette décision sur la présentation des comptes de capitaux de prévoyance, de provisions techniques, de réserve de fluctuations de valeurs et découvert.

	01.01.2012 (selon LCP après la décision du Grand Conseil du 20 mars 2012) CHF	31.12.2011 (selon LCP en vigueur au 31.12.2011) CHF	31.12.2010 (selon LCP en vigueur au 31.12.2011) CHF
Capital de prévoyance et provisions techniques (100 %)	11'741'221'023.95	11'741'221'023.95	11'380'454'769.20
Part de financement en répartition	-4'696'488'409.58	-3'757'190'727.66	-3'755'550'074.00
Total des capitaux de prévoyance	7'044'732'614.37	7'984'030'296.29	7'624'904'695.20
Réserve de fluctuation de valeurs	265'175'664.05	0,00	0,00
Fonds libres (+) / découvert(-)	0,00	-674'122'017.87	-241'002'381.77
Fortune de prévoyance disponible	7'309'908'278.42	7'309'908'278.42	7'383'902'313.43
Taux de part de financement en répartition	40,00 %	32,00 %	33,00 %
Degré de couverture OPP2, art. 44, al. 1	62,26 %	62,26 %	64,88 %
Degré de couverture minimum	60,00 %	68,00 %	67,00 %

Rapport de l'organe de contrôle



Tél. 021 310 23 23
Fax 021 310 23 24
www.bdo.ch

BDO SA
Biopôle - Epalinges
Case postale 7690
1002 Lausanne

Rapport de l'organe de contrôle au Conseil d'administration de la

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, Lausanne

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi fédérale suisse sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité et à la loi vaudoise sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud compte tenu de ses nouvelles.

Les comptes annuels présentent un découvert de CHF 674'122'018 par rapport à l'objectif de couverture minimum de 68% fixé par la loi vaudoise sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud et un degré de couverture de 62.26% selon l'art. 44 al. 1 OPP 2 (déterminé selon le principe du bilan en caisse fermée en capitalisation intégrale). Dans son rapport d'expertise technique du 13 décembre 2011, l'expert agréé a communiqué son évaluation de la situation financière de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud. Des mesures d'adaptation structurelles doivent être prises de manière à ce que le plan de financement permette de garantir l'équilibre financier à long terme tout en prenant en considération les exigences de la Loi fédérale du 17 décembre 2010 (Financement des institutions de prévoyance des corporations de droit public), tel qu'indiqué aux points 5.5 et 9.1 de l'annexe.

Sur la base de l'article 35a al. 2 OPP 2, nous devons constater dans notre rapport si les placements concordent avec la capacité de risque de l'institution de prévoyance en découvert. Selon notre appréciation, nous constatons que:

- le Conseil d'administration assume activement sa tâche de gestion de manière conforme à la situation et explicite dans le choix d'une stratégie de placement appropriée à la capacité de risque donnée, ainsi que cela est expliqué sous les points 6.1 et 6.2 de l'annexe;
- le Conseil d'administration a respecté les prescriptions légales en matière d'exécution des placements et a notamment déterminé la capacité de risque en appréciant tous les actifs et les passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et des développements à attendre dans l'effectif des assurés;
- les placements chez l'employeur correspondent aux dispositions légales;

Rapport de l'organe de contrôle (suite)



- les placements sont en conformité avec les dispositions des articles 49a et 50 OPP 2 compte tenu des explications qui précèdent;
- des mesures visant à atteindre l'équilibre financier à long terme doivent être proposées avec le concours de l'expert. Celles qui seront retenues devront être mises en œuvre conformément aux dispositions légales;
- les obligations d'information ont été respectées;
- le Conseil d'administration surveille l'évolution de la situation en terme de degré de couverture.

Nous constatons que la possibilité de restaurer l'équilibre financier à long terme et la capacité de risque concernant les placements dépendent également d'événements imprévisibles, tels que les développements sur les marchés des placements et chez l'employeur.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Lausanne, le 3 avril 2012

A blue ink signature of René-Marc Blaser, consisting of several vertical and diagonal strokes.

René-Marc Blaser
Expert-réviseur agréé

A blue ink signature of Jean-Frédéric Braillard, featuring a stylized, sweeping signature.

Jean-Frédéric Braillard
Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable

Inventaire

Liste des immeubles par district vaudois et dans les autres cantons

Aigle

Aigle

Lieugex 11-13-15-17
Lieugex 19-21
Molage 36-44
Pré-Yonnet 39

Bex

Grand-St-Bernard 30
Montaillet 4

Rennaz

Riviera, centre commercial
(participation)

Broye – Vully

Moudon

Cerjat 7
Cerjat 13
Cerjat 15
E.-Burnand 20

Payerne

Favez 22-24-26
Temple 6
Temple 19

Gros-de-Vaud

Échallens

Emile Gardaz 6-8
(anciennement
Couronne 6-8)

Étagnières

Crêts 4

Jura – Nord vaudois

Bavois

Les Gubières 9-11-13

Chavornay

Grand-Rue 87
Jura 34

Le Sentier

Neuve 15

Orbe

Chantemerle 7-9
Chantemerle 11
Covets 19
Plamont 2-2bis
Plamont 5
Plamont 7

Sainte-Croix

Beau-Séjour 16
William-Barbey 1

Vallorbe

Mont-d'Or 14-16-18

Yverdon-les-Bains

Chaînettes 25
Châtelard 11-13
Entremonts 24-26-28
Fleurettes 9
Fleurettes 20-38
Haldimand 19B
Hôpital 18-28
Hôpital 30-32
Moulins 99
Prairie 12-13-14
Rousseau 8

Lausanne

Cheseaux-sur-Lausanne

Derrière-la-Ville 12
Derrière-la-Ville 14
Derrière-le-Château 3-5
Derrière-le-Château 7-9
Grands-Champs 7
Lausanne 15
Mèbre 9-11-13-15
Saugetta 11
Ste-Marie 5
Ste-Marie 6-8
Ste-Marie 7
Ste-Marie 9
Ste-Marie 10

Épalinges

Bois-Murat 1
Bois-Murat 9-11
Croisettes 23-25-27-29
Croix-Blanche 44
Vauguény 2-8,
Croisettes 17-21

Lausanne

Aloys-Fauquez 95-97
Beau-Séjour 27
Berne 12
Béthusy 84A-B-C
Bois-de-la-Fontaine 11
Boisy 40-42
Bonne-Espérance 17
Borde 1
Caroline 7bis,
St-Martin 2-4-6
Caroline 11 bis, St-Martin 8
Cathédrale 5 (droit de superficie)
Cèdres 1
César-Roux 7
Chailly 17-19-21
Champ-Soleil 20-22
Chandolin 5
Collonges 12 - 12bis
Collonges 35-37
Dent-d'Oche 3
Dent-d'Oche 5-7
Devin 3
Echallens 68
Entrebois 2
E.-Rambert 24
Furet 6-8
Gottettaz 14
Gottettaz 16
Grancy 15
Grancy 17
Grey 66-68
Guiguer-de-Prangins 19-21
Jomini 16
Jurigoz 4A-B
Levant 137
Libellules 6-8
Libellules 10-12
Malley 12
Métropole, centre
commercial (participation)
Mon-Loisir 8
Mont-d'Or 34,
Marc-Dufour 64
Montelly 27
Montelly 28
Montolieu 90-92
Morges 72
Pavement 11-13-15
Pavement 115
Pavement 117
Pavement 119
Pierrefleur 54
Pontaise 14-18, Crêtes 7,
Traversière 1-3
Pontaise 30
Pré-du-Marché 36-38-40

Riant-Mont 10
Rond-Point 1
Rovéréaz 4
Simplon 27
St-Martin 24
Trabandan 37C
Tribunal-Fédéral 7
Tribunal-Fédéral 9
Tunnel 1-3
Tunnel 16A-B-C / 17*
Université 18-20-24, Barre 1
Valentin 10
Victor-Ruffly 47
Vinet 8
Vinet 23, Pré-du-Marché 48
Vuachère 16

Lavaux – Oron

Belmont-sur-Lausanne

Burenos 23-25-27
Burenos 35-37

Chexbres

Grand-Rue 2

Cully

Colombaires 59
Colombaires 71
Colombaires 73

Lutry

Petite-Corniche 15-17-19

Oron-la-Ville

Flon 3

Paudex

Charrettaz 1
Fontaine 3
Simplon 32

Pully

C.-F. Ramuz 33
Fontanettaz 33
Forêt 39
Forêt 41
Forêt 61-63-65-67-69
Général-Guisan 78
Lavaux 54
Lycée 20

Savigny

Union 13-25
Verne 2-4
Verne 5-7
Verne 9-11

* Nouvelle construction (1^{re} étape)

Liste des immeubles par district vaudois et dans les autres cantons (suite)

Morges**Aubonne**

Traverse 5-7
Trévelin 32-36
Trévelin 38

Cossonay

Morges 24

Morges

André 8
Bochet 12-14
E.-Kupfer 10-12
Gare 11B
Gare 17
Gare 27-29
Grosse-Pierre 2
Grosse-Pierre 8
Marcelin 15
Moulin 3-5
Moulin 11-13
Résidence de la Côte 70-80
Sablons 15-17
Saint-Louis 4-6
Vogez 9-11
Warnery 6-6bis

La Sarraz

Levant 5-7-9-11-13-15

Préverenges

Genève 64A-B
Taudaz 1
Taudaz 5
Venoge 2-4

Saint-Prex

Penguey 5

Tolochenaz

Saux 6A
Saux 6B

Nyon**Gland**

Combe 18-20-22
Molard 2-4

Mont-sur-Rolle

Fauvette 3

Nyon

Eysins 12
Eysins 14-16-18
Eysins 42
Fontaines 6C-D / 8
Gare 36
Juste-Olivier 7
St-Cergue 22-22A-B
Tattes-d'Oie 85

Perroy

Gare 2

Rolle

Gare 11-13-15
Général-Guisan 42-44
Pré-du-Gaud 2
Pré-du-Gaud 4

Ouest lausannois**Bussigny-près-Lausanne**

Alpes 23-31
Industrie 12-16,
Cigogne 2-4
Riant-Mont 3, Roséaz 26
Riettaz 7 à 15

Chavannes-près-Renens

Gare 54-56-58-60
Maladière 4
Préfaully 18-24
Tilleul 6-8, Plaine 12-18

Crissier

Pré-Fontaine 61-63

Écublens

Croset 12C-D
Croset 13A-B-C-D-E-F
Croset 15A-B-C-D-E-F
Croset 17B
Croset 17C
Croset 17E
Epenex 10-12
Neuve 83
Neuve 85
Neuve 89
Stand 15A-B-C
Vallaire 6-8

Prilly

Perréaz 56
Rochelle 30
Vallombreuse 107-109

Renens

Avenir 29-31
Avril 14/9-11-13
Baumettes 72-84 (participation)
Église-Catholique 1-3
Préfaully 26
Saugiaz 7-9bis
Sentier de la Gare 2
Verdeaux 7bis

Saint-Sulpice

Vallaire 1
Venoge 7

Riviera – Pays-d'Enhaut**Blonay**

Brent 17

Chernex

Fontanivent 36-38

Clarens

Vaudrès 26-28
Vergers 1, Léman 2-4

La Tour-de-Peilz

Béranges 18
Clos d'Aubonne 17
E.-Müller 19
Levant 22
Sully 25

Montreux

Alpes 5, Paix 8
Industrielle 27-29
Lac 4-6

Saint-Légier

Deux-Villages 66

Vevey

Blanchoud 2-4
Chenevières 21
Communaux 6
Deux-Marchés 9
Général-Guisan 61A-B,
Nestlé 28-30 (participation)
Henri-Plumhof 9
Jardins 1-3
Louis-Meyer 9A-B-C-D
Louis-Meyer 21A-B-C-D,
Veveyse 4
Marronniers 20-22-24-26
Midi 33
Paderewski 25
Rousseau 9
Tilleuls 1
Union 24-26, Général-Guisan 39-41-43

Autres cantons**Fribourg****Avry-sur-Matran**

Impasse des Agges 12-14-16-18

Marly

Union 2

Villars-sur-Glâne

Allée du Château 2-3-4

Genève**Genève**

World Trade Center
(participation)

Valais**Martigny**

Finettes 32
Finettes 36

Contact et information

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement supplémentaire, par écrit, par téléphone, ou en vous rendant directement à notre réception, rue Caroline 9.

Vous trouverez également de nombreuses informations à l'adresse www.cpev.ch. Sur ce site, vous pouvez notamment vous inscrire à une lettre d'information électronique qui vous tiendra informé-e de l'actualité de la CPEV et des dernières publications.

cpev

CAISSE DE PENSIONS
DE L'ÉTAT DE VAUD

Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. : 021 348 24 43
Fax : 021 348 24 99
info@cpev.ch
www.cpev.ch

Gérée par  **Retraites
Populaires**

La CPEV est gérée par
Retraites Populaires

Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. : 021 348 21 11
Fax : 021 348 21 69
www.retraitespopulaires.ch

